New Nouveau
Brunswick

Solicitor General Solliciteur général

Annual Report

Rapport annuel

1989-1990

91-01804/

Published by:
Department of the Solicitor General
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

November 1990

Design Management:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-374-9

ISSN 0847-5687

Printed in New Brunswick

Publié par :
Ministère du Solliciteur général
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Novembre 1990

Services de design :
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition :
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-374-9

ISSN 0847-5687

Imprimé au Nouveau-Brunswick

To the Honourable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant Governor of the
Province of New Brunswick

May it please your Honour:

It is my pleasure to submit to your Honour the Annual Report of the Department of the Solicitor General for the fiscal year 1 April, 1989 to 31 March, 1990.

Respectfully submitted,

CONRAD LANDRY
SOLICITOR GENERAL

To the Honourable Conrad Landry
Solicitor General
Legislative Assembly
Fredericton, N. B.

Dear Mr. Minister:

On behalf of the staff of the department, I am pleased to present to you the Annual Report describing the operation of the Department of the Solicitor General throughout the 1989-90 fiscal year.

Respectfully submitted,

WILLIAM B. CONNOR
DEPUTY SOLICITOR GENERAL

L'honorable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant-gouverneur de la
province du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel du ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice allant du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL,

CONRAD LANDRY

Monsieur Conrad Landry
Solliciteur général
Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom du personnel du ministère, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel du ministère du Solliciteur général qui décrit les activités entreprises par ce ministère au cours de l'exercice 1989-1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL ADJOINT,

WILLIAM B. CONNOR

Table of Contents

Introduction 7

Policy, Planning and Evaluation 13

Administration 16
- General 17
- Human Resource Services 17
- Financial Services 18
- Systems and Services 20

Correctional Services Division 22
- General 23
- Central Office 24
- Adult Institutional Services 26
- Community Services 28
- Victim Services 30
- Young Offender Services 32

Policing Services Division 36
- General 37
- Policing Services Administration 38
- Municipal Policing Branch 40
- Inspections 42
- Gun Control 43
- Commercial Vehicle Enforcement 44

Sheriff/Coroner Division 46
- General 47
- Office of the Chief Sheriff/Coroner 48
- Sheriff Services 49
- Coroner Services 50

Appendix 1: Boards and Commissions 54

Appendix 2: Financial Overview 56

Table des matières

Introduction 7

Politique, planification et évaluation 13

Administration 16
- Généralités 17
- Services des ressources humaines 17
- Services financiers 18
- Systèmes et services 20

Division des services correctionnels 22
- Généralités 23
- Bureau central 24
- Service des établissements pour adultes 26
- Services communautaires 28
- Services aux victimes 30
- Services aux jeunes contrevenants 32

Division des services de police 36
- Généralités 37
- Administration des services de police 38
- Direction des services de police municipaux 40
- Inspections 42
- Réglementation des armes à feu 43
- Application des lois sur les véhicules utilitaires 44

Division des shérifs-coroners 46
- Généralités 47
- Bureau du shérif-coroner en chef 48
- Services des shérifs 49
- Services des coroners 50

Annexe I Conseils et commissions 55

Annexe II Aperçu de la situation financière 57

Department of the Solicitor General
Ministère du Solliciteur général
1989-1990

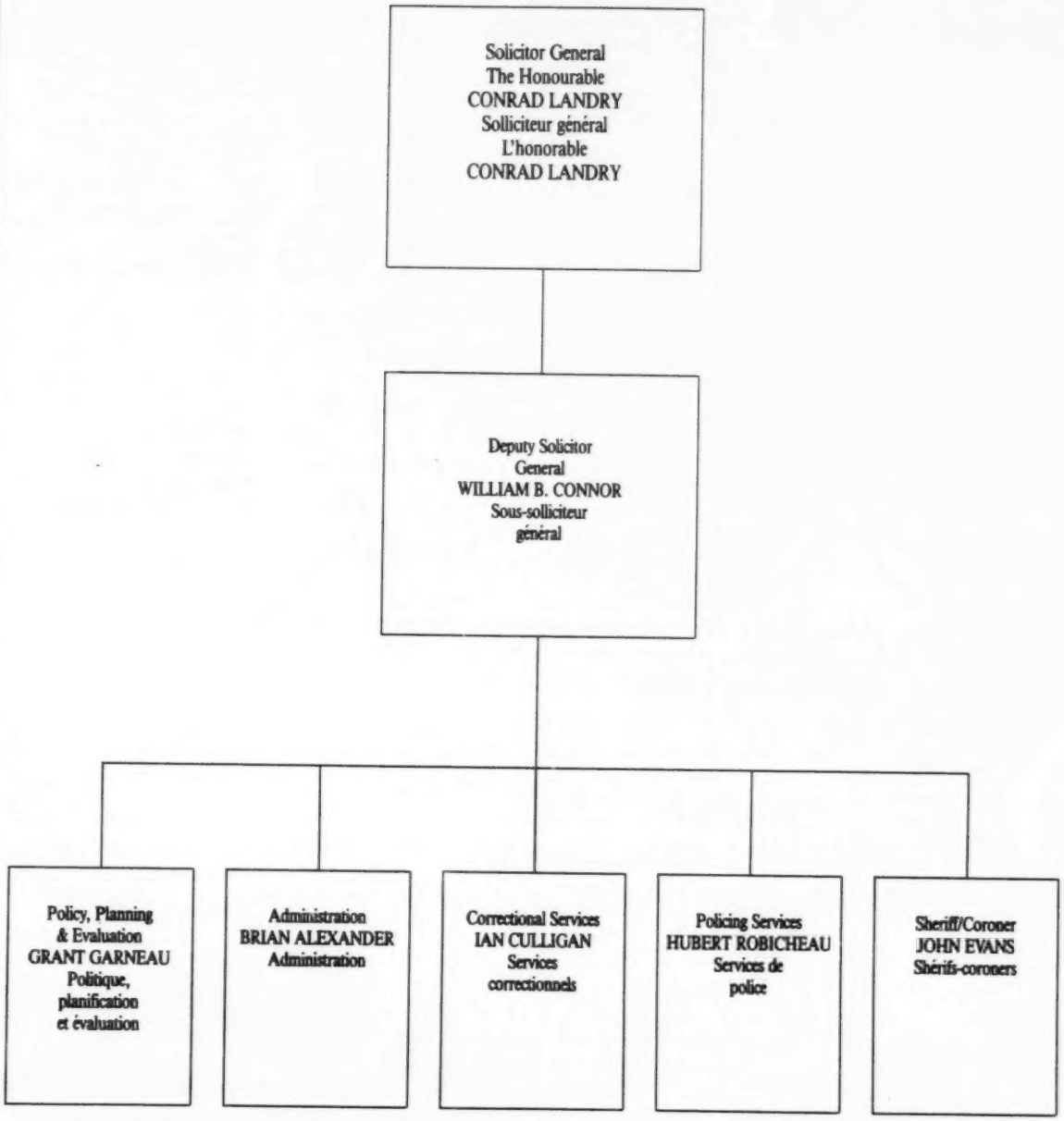

Introduction

The Office of the Solicitor General was created in compliance with the direction contained in the Agenda for Change to ensure a new dedication to fairness within the Administration of Justice in New Brunswick.

The Solicitor General was appointed in October, 1987. Subsequent Orders-in-Council designated the Solicitor General a member of the Executive Council and transferred responsibility from the Minister of Justice to the Solicitor General for the *Compensation for Victims of Crime Act*, the *Coroners Act*, the *Corrections Act*, the *Custody and Detention of Young Persons Act*, the *Intoxicated Persons Act*, the *New Brunswick Highway Patrol Act*, the *Parole Act*, the *Police Act* (Parts I and IV), the *Private Investigators and Security Services Act*, the *Salvage Dealers Licensing Act*, the *Sheriffs Act*, the *Training School Act* and the *Victim Services Act*.

During the 1988 spring session of the Legislature, amendments were made to the *Executive Council Act* to perfect the appointment of the Solicitor General and to create a Department of the Solicitor General.

This Annual Report reflects the structures, programs and initiatives undertaken by the Department of the Solicitor General during the 1989-90 fiscal year.

Objective

The overall objective of the Department of the Solicitor General is to ensure the Administration of Justice through the enforcement of criminal law, the delivery of correctional services, the delivery of services to victims of crime, and the delivery of sheriff/coroner services in the province.

To achieve its objective, the Department is organized into two support components and three operational divisions:

- Policy, Planning and Evaluation
- Administration
- Correctional Services Division
- Policing Services Division
- Sheriff/Coroner Division

Introduction

Le bureau du Solliciteur général a été créé dans le cadre du programme «Vers un changement» dans un effort pour garantir une administration encore plus impartiale de la justice au Nouveau-Brunswick.

Le Solliciteur général a été nommé en octobre 1987. Des décrets en conseil adoptés ultérieurement l'ont désigné membre du Conseil exécutif. Par ailleurs, les lois suivantes, qui étaient du ressort du ministre de la Justice, sont passées sous sa responsabilité. Il s'agit de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*, la *Loi sur les coroners*, la *Loi sur les services correctionnels*, la *Loi sur la garde et la détention des adolescents*, la *Loi sur la détention des personnes en état d'ivresse*, la *Loi sur la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick*, la *Loi sur la libération conditionnelle*, la *Loi sur la police* (parties I et IV), la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, la *Loi sur les licences de brocanteurs*, la *Loi sur les shérifs*, la *Loi sur le Centre de formation* et la *Loi sur les services aux victimes*.

Durant la session du printemps de 1988 de l'Assemblée législative, des modifications ont été apportées à la *Loi sur le Conseil exécutif* afin de créer un ministère du Solliciteur général et de confirmer le Solliciteur général dans ses fonctions.

Le présent rapport annuel rend compte des structures, des programmes et des projets entrepris par le ministère au cours de l'exercice 1989-1990.

Objectif

L'objectif global du ministère consiste à assurer l'administration de la justice provinciale au moyen de l'application du droit criminel, de la prestation de services correctionnels, de services aux victimes d'actes criminels et de services des shérifs-coroners dans la province.

Pour atteindre cet objectif, le ministère est doté de deux composantes de soutien et de trois divisions opérationnelles :

- Politique, planification et évaluation
- Administration
- Division des services correctionnels
- Division des services de police
- Division des shérifs-coroners

Special Activities

While all activities of the Department during the fiscal year were important and are described in some detail in this Report, a few warrant special mention:

- A comprehensive study on Policing Services in New Brunswick commenced in November 1989. This study is jointly funded by the New Brunswick Department of the Solicitor General and Solicitor General Canada. The major focus of this examination is on the relationship between provincial policing services and municipal police forces. The study will examine the feasibility of consolidating efforts, either through the realignment of provincial policing services or the creation of regional police forces. In addition, the study will address the realities of policing resource requirements in the province during the next ten years.

- As a result of a request from the municipalities of Loggieville, Nelson-Miramichi, Douglastown, Chatham and Newcastle, a decision was made in March 1990 to commence an examination of the feasibility of establishing a regional police force in the Miramichi area.

- Work commenced on a major review and update of the masterplan for the delivery of all custody services in the province focusing on facility requirements. Custody services include both open and secure requirements for adults and young offenders.

- A mobile weight component and a permanent weigh scale component of the Commercial Vehicle Enforcement Branch became fully operational in 1989-90. A national safety code component will be transferred from the Department of Transportation on April 1, 1990.

Extraordinary Events

Several criminal events occurred within New Brunswick in 1989-90 which brought attention to the province on both a national and international level.

- The escape of Allan Legere from the Federal Institution at Renous in May 1989, the subsequent search for and recapture of Legere, as well as the investigations into a series of homicides in the Miramichi area, had a significant impact on the delivery of policing services in New Brunswick.

Activités particulières

Bien que les activités ministérielles au cours de l'exercice financier aient toutes été importantes et qu'elles soient décrites d'une manière relativement détaillée dans ce rapport, il convient d'en mentionner certaines plus particulièrement :

- Une étude détaillée des services de police du Nouveau-Brunswick a été entreprise en novembre 1989. Cette étude est financée conjointement par le ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick et le Solliciteur général du Canada. Cette étude porte principalement sur les rapports entre les services de police provinciaux et les services de police municipaux et sur la possibilité pour ces deux services de consolider leurs efforts, soit en remaniant les services de police provinciaux, soit en créant des services de police régionaux. L'étude traite également des effectifs policiers nécessaires au Nouveau-Brunswick pour les dix prochaines années.

- À la suite d'une demande présentée par les municipalités de Loggieville, Nelson-Miramichi, Douglastown, Chatham et Newcastle, une étude de faisabilité a été entreprise en mars 1990 sur la possibilité de créer un service de police régional dans la région de la Miramichi.

- Une étude importante et une mise à jour du plan directeur sur la prestation des services de garde de la province ont été entreprises. L'étude porte principalement sur les installations nécessaires dans la province. Les services de garde comprennent la garde en milieu ouvert et la garde en milieu fermé des adultes et des jeunes contrevenants.

- Le poste de bascule mobile et le poste de bascule fixe de la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires sont devenus opérationnels en 1989-1990. À partir du 1er avril 1990, l'application du Code national de sécurité, qui relèvent actuellement du ministère des Transports, sera la responsabilité du ministère du Solliciteur général.

Activités spéciales

Plusieurs crimes perpétrés au Nouveau-Brunswick en 1989-1990 ont attiré l'attention du pays et du monde entier.

- L'évasion d'Allan Légère de l établissement fédéral de Renous en mai 1989, les recherches entreprises pour le retrouver, ainsi que sa capture, et les enquêtes sur des homicides commis dans la région de la Miramichi ont eu des répercussions importantes sur la prestation des services de police dans la province.

As most of the investigative activity in relation to these events was centered in the area around Newcastle and Chatham, it eventually became necessary for the Solicitor General to assign primary investigative responsibility to the R.C.M.P. Over a period of approximately six months, up to 100 extra R.C.M.P. members, the majority from other provincial detachments, were deployed in the Miramichi area. This placed a considerable strain on R.C.M.P. resources throughout the Province.

- In April 1989, the R.C.M.P. seized 500 kilograms of cocaine from an airplane that landed on a private airstrip near Fredericton. Two Columbian pilots were arrested and charged with importing drugs into Canada.

  In September 1989, five South Americans were arrested and charged with the possession of illegal firearms. Subsequent investigation and examination of seized material revealed there was a link between the five arrests and the two pilots in custody awaiting trial at the Fredericton Provincial Jail.

  As a result, the Department of the Solicitor General requested that the R.C.M.P. carry out a criminal investigation into a conspiracy to commit a prison breach.

  In November 1989, the two Columbian pilots pleaded guilty and were sentenced to 22 years in prison. Following court appearances, four of the five South Americans entered guilty pleas to the charge of conspiracy and were sentenced in December 1989 to 10 years in prison. The fifth individual, found guilty at trial, was sentenced to nine years in a Federal Penitentiary.

Strategic Direction

In October, 1988, as part of the overall government economic strategic planning initiative, the Department of the Solicitor General developed a 10 year strategic framework. The following objectives were set:

- **Establishment and Maintenance of an Independent Department of the Solicitor General** To be totally independent of all support and operational functions provided by the Department of Justice.

Comme les recherches pour retrouver M. Légère et les enquêtes sur les différents meurtres se sont déroulés dans la région de Newcastle et de Chatham, le Solliciteur général a dû en attribuer la responsabilité première à la GRC. Pendant environ six mois, jusqu'à 100 agents supplémentaires de la GRC, dont la majorité venaient d'autres détachements de la province, ont opéré dans la région de la Miramichi. Au cours de cette période, les ressources de la GRC étaient donc lourdement éprouvées partout dans la province.

- En avril 1989, des agents de la GRC ont saisi 500 kilogrammes de cocaine dans un avion qui avait atterri sur une piste privée près de Fredericton. Deux pilotes colombiens ont été arrêtés et accusés d'avoir fait entrer de la drogue en contrebande au Canada.

  En septembre 1989, cinq Sud-Américains ont été arrêtés et accusés de possession d'armes à feu illégales. Une enquête et un examen ultérieur du matériel saisi ont prouvé qu'il y avait un lien entre les cinq détenus et les deux pilotes sous garde qui attendaient leur procès à la prison provinciale de Fredericton.

  Le ministère du Solliciteur général a donc demandé à la GRC de procéder à une enquête criminelle sur une conspiration tramée en vue de permettre aux deux pilotes de commettre un bris de prison.

  En novembre 1989, les deux pilotes colombiens ont plaidé coupables et ont été condamnés à 22 années de prison. Par la suite, quatre des cinq Sud-Américains ont avoué leur culpabilité à l'accusation de conspiration et, en décembre 1989, ont été condamnés à 10 années de prison. Le cinquième Sud-Américain, reconnu coupable à son procès, a été condamné à neuf années de prison dans un pénitencier fédéral.

Direction stratégique

En octobre 1988, le ministère a élaboré un plan de travail stratégique de dix ans dans le cadre du projet global de planification stratégique du gouvernement en matière économique. Les objectifs suivants ont été établis:

- **Création et maintien d'un ministère du Solliciteur général indépendant,** totalement séparé de toutes les fonctions de soutien et des opérations assurées par le ministère de la Justice.

- **Contribution to the Government's Overall Objective of Fiscal Responsibility**
  To manage the budget, attempting to eliminate over-expenditures while maintaining essential services.

- **Enhancement of the Quality of Service within the Economic Constraints of Government**
  To ensure all programs and services currently offered by the Department are available throughout the province and that the province implements basic services in keeping with changes to the Criminal Code and other legislation in order to fulfill its legislative mandate.

- **Implementation of the Government's Official Languages Policy**
  To ensure services to the public are available in both official languages.

- **Increased Automation of Management Information Systems**
  To meet management information requirements in a timely, efficient manner to increase productivity at an operational level.

- **Establishment of a Long-range Capital Construction Program**
  To replace antiquated correctional facilities throughout the province.

- **Examination of Privatization of Services within the Department**
  To determine costs and benefits to the Department in the area of privatization.

- **Assurance that all Operational Policies and Procedures comply with the Charter of Rights and Freedoms**
  To establish a process to review all present and proposed operational policies and procedures to ensure Charter compliance.

- **Contribution to the Economic Well-being of the Province**
  To promote economic stimulation in the province. To increase marketable trade skills of "clients of the system".

- **Contribution à l'objectif global du gouvernement en matière de responsabilité fiscale.**
  Il s'agit, en l'occurence, de gérer le budget du ministère en essayant d'éliminer le dépassement de crédit tout en maintenant les services indispensables.

- **Amélioration de la qualité des services dans le cadre des contraintes économiques du gouvernement.**
  Dans cette optique, et afin de s'acquitter du mandat qui lui est imparti, le ministère mettra en oeuvre les services de base, compte tenu des modifications apportées au Code criminel et aux autres lois et rendra disponibles dans l'ensemble de la province tous ses programmes et services.

- **Mise en oeuvre de la politique gouvernementale sur les langues officielles.**
  Le ministère fera en sorte que les services destinés au public soient disponibles dans les deux langues officielles.

- **Développement de systèmes intégrés de gestion automatisée.**
  Il devra satisfaire aux exigences en matière de gestion informatisée de manière opportune et efficace afin d'augmenter la productivité sur le plan opérationnel.

- **Mise en place d'un programme d'immobilisations à long terme.** Il s'agira de remplacer les établissements correctionnels vétustes dans toute la province.

- **Examen de la privatisation des services au sein du ministère.**
  La privatisation devra être envisagée du point de vue des coûts-avantages pour le ministère.

- **Conformité à la Charte des droits et libertés de toutes les règles et modalités opérationnelles.**
  Il s'agira d'établir un processus de révision systématique des règles et modalités opérationnelles présentes et proposées afin d'en assurer leur conformité à la Charte.

- **Contribution au bien-être économique de la province.**
  Le ministère contribuera à l'essor économique de la province et cherchera à accroître les compétences professionnelles monnayables des «clients du système».

Percentage Allocation of Departmental Expenditures (59.68 million dollars)
Répartition des dépenses du ministère, exprimés en pourcentage (59,68 millions de dollars)

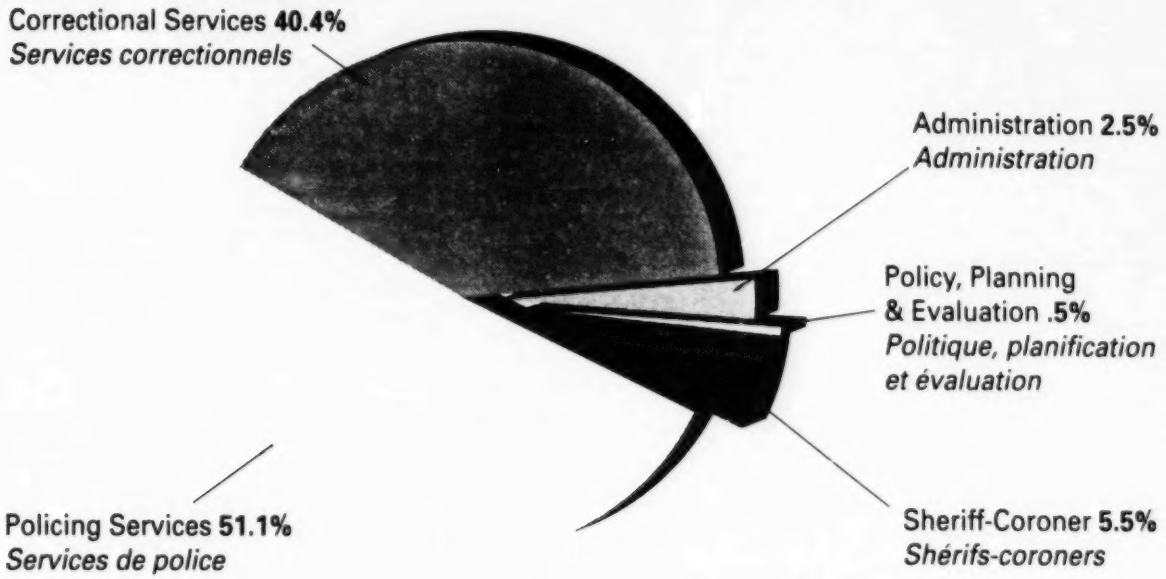

Percentage Allocation of Human Resources (691.8 Staff Years)
Répartition des ressources humaines, exprimée en pourcentage

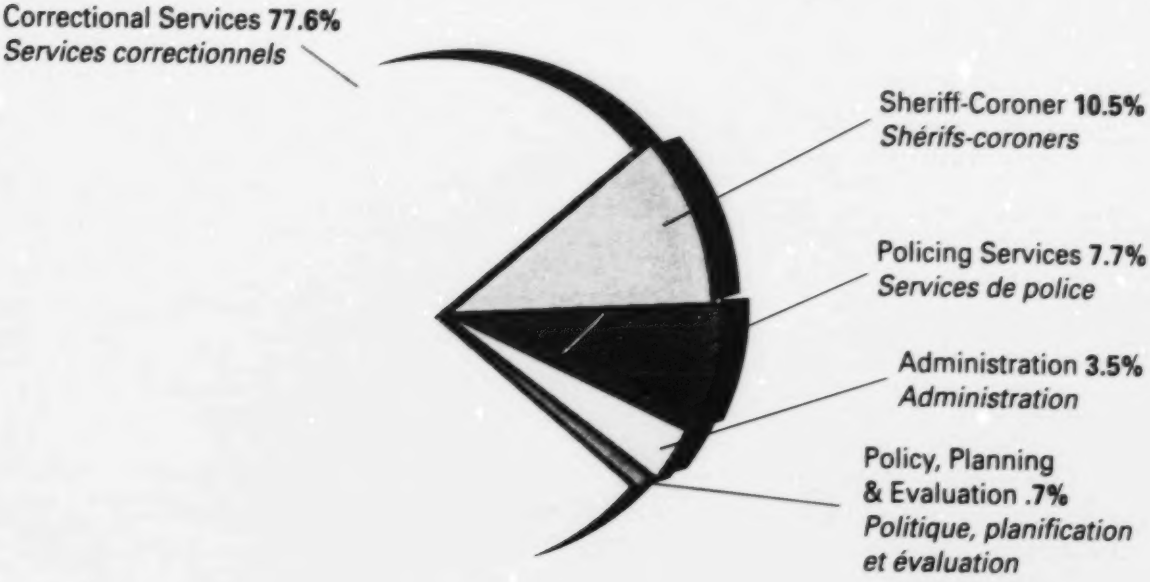

Policy, Planning and Evaluation

Overview

This support component is headed by the Assistant Deputy Minister.

The mandate of Policy, Planning and Evaluation is to provide information, policy analysis and advice to the Deputy Solicitor General and senior management of the Department in order to promote effective, efficient planning, organization, and delivery of programs and services.

The following services and programs are the specific responsibility of the Policy, Planning and Evaluation component:

- Strategic and Operational Planning
- Policy Analysis and Program Development
- Program Evaluation
- Statistical Analysis
- Federal/Provincial Relations
- Communications

Strategic and Operational Planning

During the year, work commenced on a Policing Study. The objective of the study is to examine service delivery models for policing arrangements in the Province of New Brunswick.

Work also began on a major review and update of the masterplan for the delivery of all custodial services in the province with particular emphasis upon facility requirements.

Policy Analysis and Program Development

During the year several proposals for new initiatives and pilot programs were developed. Assistance was also given to operational divisions in the development of policies, protocols and program guidelines.

Staff members participated on the following Interdepartmental Committees: Aboriginal Affairs, Impaired Driving, AIDS, Family Violence, Forensic Psychiatric Services, Mentally Disordered Offenders, Family Law, and the Working Group on Evaluation for the Youth Strategy Program.

Extensive work continued on family violence, including the development of protocols for Criminal

Politique, planification et évaluation

Vue d'ensemble

Cette composante de soutien relève du sous-ministre adjoint.

Elle a pour but de fournir des renseignements, des analyses de politiques et des conseils au Solliciteur général adjoint et à la haute direction du ministère afin de favoriser la planification, l'organisation et la prestation efficaces des programmes et services.

Les services et les programmes suivants relèvent plus particulièrement de la composante Politique, planification et évaluation :

- Planification stratégique et opérationnelle
- Analyse des politiques et conception des programmes
- Évaluation des programmes
- Analyse statistique
- Relations fédérales-provinciales
- Communications

Planification stratégique et opérationnelle

Au cours de l'année, une étude des services de police a été entreprise afin d'examiner les modèles de prestation des services de police au Nouveau-Brunswick.

Un examen important et une mise à jour du plan directeur sur la prestation des services de garde dans la province, et surtout sur les installations nécessaires, ont été entreprises.

Analyse des politiques et conception des programmes

Plusieurs nouveaux projets et programmes-pilotes ont été proposés au cours de l'année. Une aide a également été fournie aux divisions opérationnelles en matière de conception de politiques, de protocoles et de lignes directrices des programmes.

Les membres du personnel ont participé aux comités interministériels sur : les affaires autochtones, la conduite avec facultés affaiblies, le sida, la violence familiale, les services de psychiatrie médico-légale, les contrevenants atteints de déficience mentale, le droit de la famille. Ils ont également participé au groupe de travail sur l'évaluation du programme Stratégie-Jeunesse.

Le travail sur la violence familiale s'est aussi poursuivi, ainsi que l'élaboration de protocoles pour le personnel du

Justice personnel. In addition, a Steering Committee was formed to begin examining data requirements for crimes involving women abuse.

During the year, the Correctional Law Policies and Procedures Review continued. This review is intended to ensure that all policies and procedures in force within the Correctional Services Division comply with both the letter and the spirit of constitutional guarantees contained in the Charter of Rights and Freedoms.

Program Evaluation

Policy, Planning and Evaluation continued to participate on a Federal/Provincial Steering Committee to monitor the Fredericton Child Abuse Investigation Team Evaluation. This study is evaluating the effectiveness of a multi-disciplinary team in investigating and prosecuting cases of child sexual abuse.

Statistical Analysis

The Policy, Planning and Evaluation component is responsible for the development and maintenance of statistical data bases for the Department, as well as collation, analysis and compilation of statistical reports.

During the year, ongoing statistical reports were prepared on ALERT, Impaired Driving, Victim/ Witness, Adult Corrections and Young Offenders.

Development of the automated statistical database component for the Young Offender Act Information System continued. Work on this project, which was completed in 1989-90, includes defining report requirements and working with consultants for the automation of the existing manual database.

A database was developed for the Commercial Vehicle Enforcement Branch to compile and produce ongoing statistical reports.

Federal/Provincial Relations

This responsibility includes representation of the Department at the Federal/Provincial Senior Official level, and liaison with federal government agencies responsible for criminal justice matters, in particular,

système de justice criminelle. De plus, un comité de direction a été créé pour étudier les données nécessaires dans les cas de femmes victimes de mauvais traitements.

La révision des règles et des modalités du droit correctionnel s'est poursuivie au cours de l'année dans le but d'assurer leur conformité tant à l'esprit qu'à la lettre des garanties constitutionnelles enchâssées dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Évaluation des programmes

La composante Politique, planification et évaluation a maintenu sa participation au comité de direction fédéral-provincial pour suivre de près l'évaluation de l'équipe de Fredericton chargée d'enquêter sur les cas d'enfants victimes de mauvais traitements. Cette étude a pour objectif d'évaluer l'efficacité d'une équipe multidisciplinaire chargée des enquêtes et des poursuites dans les cas d'enfants victimes d'exploitation sexuelle.

Analyse statistique

La conception et l'entretien des bases de données statistiques du ministère, de même que la cueillette, l'analyse et la compilation des rapports statistiques sont du ressort de la composante Politique, planification et évaluation.

Au cours de l'année, des rapports statistiques continus ont été préparés sur le programme ALERT, la conduite avec facultés affaiblies, les victimes et les témoins, ainsi que sur les services correctionnels pour les contrevenants adultes et les jeunes contrevenants.

La conception d'une base de données statistiques automatisée pour le système d'information relatif à la Loi sur les jeunes contrevenants s'est poursuivie. Ce projet, complété en 1989-1990, visait à définir les besoins en matière de rapports et à collaborer avec des conseillers pour l'automatisation de la base de données manuelles déjà en exploitation.

Une base de données a également été conçue pour permettre à la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires de compiler et de préparer des rapports statistiques continus.

Relations fédérales-provinciales

Cette responsabilité consiste à représenter le ministère auprès des autorités supérieures des paliers fédéral et provincial, et à assurer la liaison avec les organismes gouvernementaux fédéraux responsables en matière de

Justice Canada, Solicitor General Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, and Health and Welfare Canada.

Briefing documents were prepared for Federal/ Provincial meetings of Ministers and Deputy Ministers responsible for Justice and Juvenile Justice.

Policy, Planning and Evaluation staff also participated in national meetings with the Canadian Centre for Justice Statistics, Justice Canada Research Directors, the National Steering Committee on the Young Offender Qualitative Study, and the Working Group on Aboriginal Justice Issues.

Communications

The major discharge of responsibilities in respect of communications was the preparation of speeches and press releases for the Solicitor General.

droit pénal, notamment Justice Canada, le Solliciteur général du Canada, le Centre canadien de la statistique juridique et Santé et Bien-être social Canada.

Des documents de travail ont été préparés pour les rencontres fédérales-provinciales des ministres et sous-ministres responsables de la justice et de la justice pour les jeunes.

Le personnel de la composante Politique, planification et évaluation a également participé à des réunions nationales avec des représentants du Centre canadien de la statistique juridique, des directeurs de la recherche de Justice Canada, le comité de direction national sur l'Étude qualitative et descriptive de l'application des décisions en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, et le groupe de travail sur les affaires autochtones en matière de justice.

Communications

La préparation des discours et des communiqués de presse pour le compte du Solliciteur général constituait la principale responsabilité dans le secteur des communications.

Administration

1989-1990

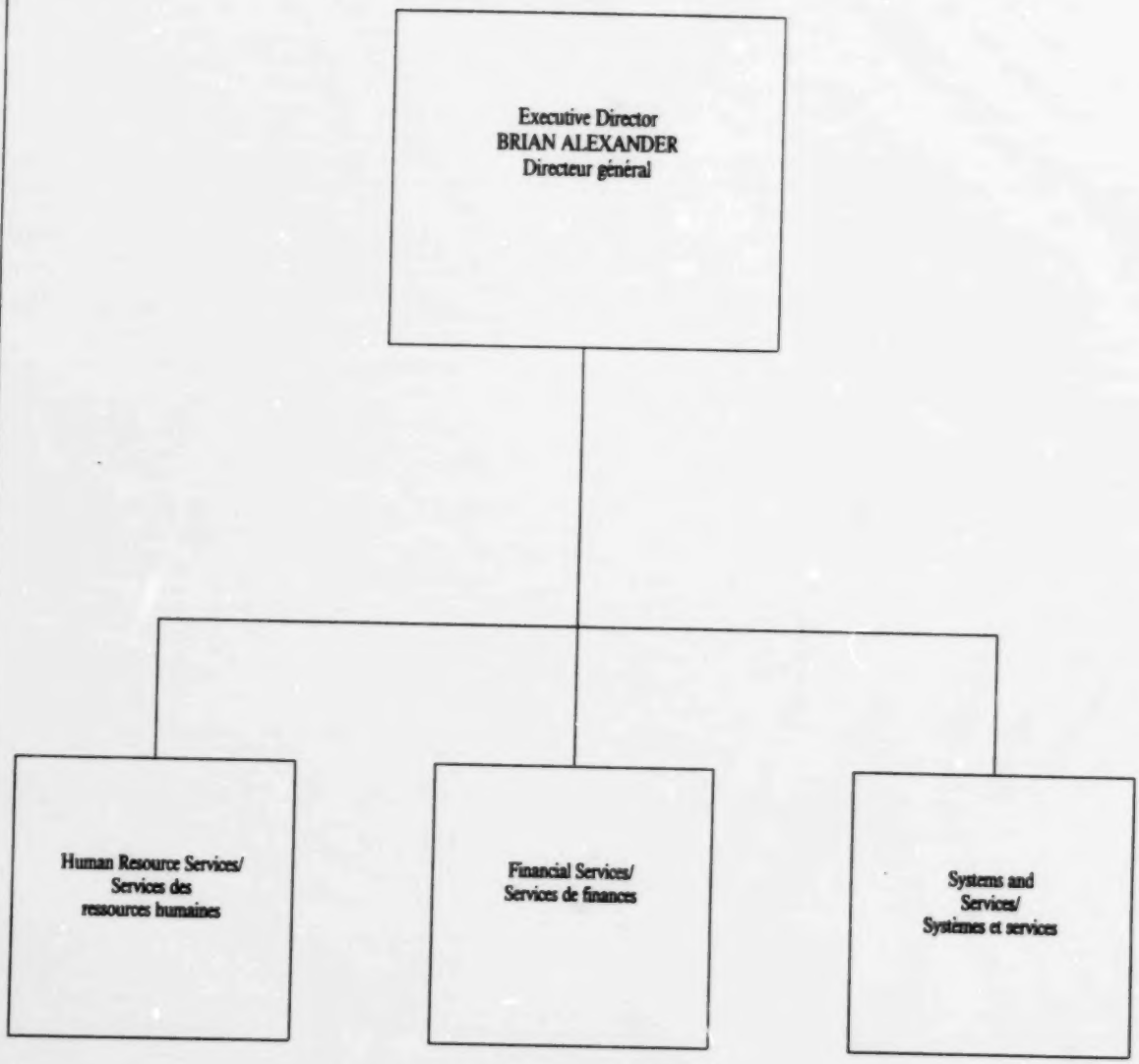

Administration

General

This support component is headed by the Executive Director of Administration with a Director of Human Resource Services, a Director of Financial Services, and a Co-ordinator of Systems and Services.

The primary function of Administration is to provide a broad range of support services to the Department through Human Resource Services, Financial Services and Systems and Services. A secondary function is to ensure Departmental operations, as they pertain to these areas, are carried out in accordance with established Acts, Regulations, policies and procedures.

Human Resource Services

Overview

The mandate of Human Resource Services is to provide a comprehensive human resource development framework for organizational development, placement, and succession planning; to increase the capacity of the Department to recruit, retain and motivate talented employees; and to create a climate that enables employees to develop and use their capabilities to the fullest extent in order to further both individual and organizational goals.

The following services are the specific responsibility of Human Resource Services:

- Personnel Administration
- Labour Relations
- Human Relations
- Program Administration

Personnel Administration

Personnel Administration includes recruitment, classification, compensation and benefits administration.

Over 800 applications for employment were processed. Thirty-nine appointments resulted from competitions held; 19 were female and 20 were male; 22 of these appointments were bilingual. There were three competition appeals.

Forty-one positions from the Department of Transportation's permanent scale operation were

Administration

Généralités

Cette composante de soutien relève du directeur général des services administratifs, assisté du directeur des Services des ressources humaines, du directeur des Services financiers et du coordonnateur des Systèmes et services.

Le mandat de l'administration consiste à fournir une gamme de services de soutien au ministère grâce aux Services des ressources humaines, aux Services financiers et aux Systèmes et services. L'administration doit également s'assurer que les activités du ministère dans ces domaines sont conformes aux lois, règlements et modalités en vigueur.

Services des ressources humaines

Vue d'ensemble

Le mandat de ces services est de fournir un cadre de développement des ressources humaines pour la planification des effectifs, le recrutement, et la planification de la relève; à rendre le ministère mieux en mesure de recruter, retenir et motiver les employés compétents; à créer, enfin, un climat qui permette aux employés de développer et d'utiliser leurs capacités afin de servir à la fois leurs objectifs personnels et les objectifs organisationnels du ministère.

Les services suivants relèvent plus particulièrement des Services des ressources humaines :

- Gestion du personnel
- Relations de travail
- Relations humaines
- Gestion des programmes

Gestion du personnel

La Gestion du personnel comprend le recrutement, la classification, la gestion de la rémunération et des avantages sociaux.

Plus de 800 demandes d'emploi ont été traitées. Trente-neuf postes ont été pourvus à la suite de concours; 19 d'entre eux ont été attribués à des femmes et 20 à des hommes; 22 de ces postes étaient bilingues. Trois appels ont été interjetés.

Quarante et un employés chargés du fonctionnement de la bascule fixe du ministère des Transports ont été mutés à la

transferred to the Commercial Vehicle Enforcement Branch of the Department. Within the department, five positions were classified and 13 positions were reclassified.

Labour Relations

Labour Relations includes contract administration, collective bargaining, and grievances.

In 1989-90, staff participated on three management negotiation teams. In addition, four grievances were processed.

Human Relations

Human Relations includes training, career development and organizational development.

During the year, Human Relations has undertaken the development of a centralized training component which includes training needs analysis and implementation, job sharing and job rotation.

Program Administration

Program Administration includes Equal Employment Opportunity, Employment Equity, Employee Assistance Program, Performance Appraisal, Health and Safety, and Suggestion Awards.

In addition, the Department, as a representative for the Employer, is participating in the implementation of Pay Equity in Part I of the Civil Service.

The Department has continued its commitment to the government's Policy on Employment Equity. Two female Deputy Correctional Superintendents were appointed, as well as increased representation for Correctional Officers. An additional female was hired for the Commercial Vehicle Enforcement mobile unit.

Financial Services

Overview

The mandate of Financial Services is to ensure departmental compliance with the requirements of various Acts, regulations and other established financial guidelines; to co-ordinate and administer the financial data base of the Department; to liaise with central agencies in all financial matters and to

Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires du ministère, où cinq postes ont été classifiés et 13 reclassifiés.

Relations de travail

Les relations de travail comprennent la gestion des contrats, la négociation de conventions collectives et les griefs.

En 1989-1990, les membres du personnel ont fait partie de trois équipes de négociation à titre de représentants de la partie patronale. De plus, quatre griefs ont été traités.

Relations humaines

Ce service comprend la formation, le perfectionnement ainsi que le développement organisationnel.

Au cours de l'année, les Relations humaines ont entrepris de centraliser les services de formation du personnel, dont relèvent l'analyse des besoins en personnel, l'embauche d'employés, ainsi que le partage et la rotation d'emploi.

Gestion des programmes

La gestion des programmes comprend les programmes sur l'égalité d'accès à l'emploi, l'égalité en matière d'emploi, l'aide aux employés, l'évaluation du rendement, la santé et la sécurité, ainsi que les primes à l'initiative.

Par ailleurs, le ministère, en tant que représentant de l'Employeur, a participé à l'implantation de la politique sur l'équité salariale dans la partie I de la Fonction publique.

Le ministère a maintenu ses engagements en regard de la politique gouvernementale d'égalité en matière d'emploi. Deux directrices adjointes ont été nommées à la Division des services correctionnels et la représentativité des femmes a augmenté dans la classification des agents des services correctionnels. De plus, une autre femme a été embauchée pour le poste mobile de la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires.

Services Financiers

Vue d'ensemble

Le mandat de ces services consiste à s'assurer que le ministère se conforme aux différentes lois, aux différents règlements et aux diverses lignes directrices établies en matière de finances; à coordonner et administrer la base de données financières du ministère; à assurer la liaison avec les agences centrales en ce qui a trait à toutes les

provide managers with support services in the areas of financial analysis and projections.

The following services are the specific responsibilities of Financial Services:

- Accounting and Financial Systems
- Financial Analysis and Projections
- Budget Process
- Auditing
- Other Services

Accounting and Financial Systems

Accounting and Financial Systems maintains a financial database of all Departmental transactions within the government accounting system. This information is available to departmental managers.

During the year this section completed their office automation program. Computer linkage with the Provincial Financial Information System allows the financial information needs of departmental managers to be addressed through the development of a comprehensive, in-house management information and reporting system.

When this system is implemented early in the new year, all expenditure reports will be generated internally and the monthly status reports will include an expenditure projection to the end of the fiscal year.

Financial Analysis and Projections

This section co-ordinates, directs, and provides support for financial analysis and projection within the Department.

During the year, the accountant from the Correctional Services Division was integrated into the Financial Services section. This improved the level of support services and reintroduced a financial audit function within the Department.

Budget Process

Financial Services co-ordinates the budget process on behalf of the Department and provides primary liaison with Central Agencies.

In the current budget process, the Department participated in a 'zero-base' budget analysis and

questions financières et à fournir des services de soutien aux directeurs en matière d'analyse financière et de pronostics financiers.

Les services suivants relèvent plus particulièrement des Services financiers :

- Comptabilité et systèmes financiers
- Analyse financière et pronostics financiers
- Préparation du budget
- Vérification
- Autres services

Comptabilité et systèmes financiers

Cette section a pour mandat d'administrer une base de données financières pour toutes les transactions du ministère au sein du système comptable du gouvernement. Tous les gestionnaires du ministère ont accès à ces renseignements.

Au cours de l'année, la section comptabilité et systèmes financiers a mis au point un programme d'automatisation qui lui permet d'entrer en communication avec le Système provincial d'information financière. Ce programme lui permet également de répondre aux besoins des directeurs du ministère en matière d'information financière grâce à un important système interne de gestion de l'information comptable.

Lorsque ce système sera en exploitation, au début de l'année 1991, tous les rapports de dépenses seront traités au ministère et les rapports d'état mensuels comprendront des pronostics jusqu'à la fin de l'exercice financier.

Analyse financière et pronostics financiers

Cette section coordonne, administre et fournit des services de soutien pour les analyses financières et les pronostics financiers du ministère.

En 1989-1990, le comptable de la Division des services correctionnels s'est joint aux Services financiers, ce qui a permis d'améliorer la qualité des services de soutien et de réintroduire un processus de vérification comptable au sein du ministère.

Préparation du buget

La section des Services financiers coordonne la préparation du budget au nom du ministère et établit la liaison avec les agences centrales.

Au cours de la préparation du budget actuel, le ministère a participé à une analyse de budget 'à base zéro' et entrepris

undertook a full review of the financial reporting structure to ensure the maximum effectiveness of the allocation of its financial resources.

Auditing

Financial Services provides a financial audit function which is designed to complement the broader audit activities of the Office of the Comptroller.

Other Services

Other Services includes the administration of various Federal cost-sharing programs and assistance in the liaison with the R.C.M.P. in establishing and monitoring their expenditure levels.

A system to monitor R.C.M.P. expenditures was developed in 1989-90. This system will facilitate the budget process and enable more accurate year-end projections.

Systems and Services

Overview

The mandate of Systems and Services is to provide co-ordination and consultation in the areas of Data Processing and Departmental Services. For activities which occur in these areas, Systems and Services promotes adherence to both Departmental and Government standards, Acts, Regulations, and policies.

The specific responsibilities of Systems and Services are:

- Systems Co-ordination
- Departmental Services
- Property and Facility Planning

Systems Co-ordination

This area provides co-ordination and consultation for data processing and office automation initiatives within the Department. It also promotes a standard system of records management and provides guidance to Departmental support staff.

Systems Co-ordination was involved in completing the development and beginning the implementation of the Young Offenders Act Information System. A personnel Records System was developed and work commenced on a Coroner's Case Statistical System.

une étude complète du système d'information comptable afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources financières du ministère.

Vérification

Les Services financiers sont également chargés de la vérification comptable dans le but de détailler la vérification plus générale effectuée au bureau du contrôleur.

Autres services

Cette section comprend l'application de divers programmes fédéraux à frais partagés ainsi qu'une aide en ce qui a trait à l'administration et au contrôle des dépenses de la GRC.

En 1989-1990, un système a été conçu pour contrôler les dépenses de la GRC. Ce système facilitera le processus de préparation du budget et permettra d'obtenir des pronostics plus précis.

Systèmes et services

Vue d'ensemble

Le mandat des Systèmes et services est de fournir la coordination et la consultation en matière de traitement des données et de services aux ministères. Les Systèmes et services préconisent la conformité aux normes, lois, règlements et politiques du ministère et du gouvernement en ce qui a trait à ces activités.

Les services suivants relèvent plus particulièrement des Systèmes et services :

- Coordination des systèmes
- Services ministériels
- Planification des installations et des locaux

Coordination des systèmes

La coordination et la consultation en ce qui a trait au traitement des données et aux projets d'automatisation au sein du ministère relèvent de la Coordination des systèmes. Ce service préconise l'utilisation d'un système de gestion des documents standard et conseille le personnel de soutien du ministère.

Cette section a participé à l'élaboration permanente et à l'implantation initiale du système d'information relatif à la Loi sur les jeunes contrevenants. Un système d'archives du personnel a également été conçu. Par ailleurs, l'élaboration du système statistique sur les enquêtes du coroner a été engagée.

A number of micro computers were installed within various components of the Department to enhance office automation capabilities.

Departmental Services

Departmental Services is responsible for providing co-ordination, promoting adherence to standards and developing new ones when necessary, and giving operational guidance to all components of the Department in the areas of vehicles, assets, signs, forms, translation, parking, telecommunications, and purchasing.

During the year, Departmental Services co-ordinated the decentralization of the telecommunication accounts within the Department. Directives were established regarding signs and the use of facsimile machines.

Property and Facility Planning

Property and Facility Planning is responsible for the planning, budgeting, and co-ordination of the capital construction and building maintenance program of the Department. This includes co-ordinating the establishment of priorities among small projects, developing functional programming for capital construction and renovations, and ensuring their timely completion.

Property and Facility Planning supervised the spending of approximately $275,000 on small renovation projects for existing facilities within the Department. Co-ordination of this function was performed by a professional engineer shared with the Department of Justice.

Un certain nombre de micro-ordinateurs ont été installés dans les différentes composantes du ministère afin d'améliorer le processus d'automatisation.

Services ministériels

La section des Services ministériels doit fournir la coordination, promouvoir la conformité aux normes, élaborer de nouvelles normes au besoin, et conseiller toutes les composantes du ministère en matière de véhicules, de biens, de matériel d'affichage, de formulaires, de traduction, de stationnement, de télécommunications et d'achats.

En 1989-1990, cette section a coordonné la décentralisation des télécommunications au sein du ministère et a rédigé des directives sur le matériel d'affichage et l'utilisation des télécopieurs.

Planification des installations et des locaux

Cette section est chargée de la coordination et de la planification matérielle et budgétaire des immobilisations ainsi que de la mise au point d'un programme d'entretien des bâtiments du ministère. À ce titre, elle s'occupe de fixer les priorités dans le cas des projets de moindre envergure, de dresser un calendrier réaliste des travaux d'immobilisations et des rénovations et de veiller à ce qu'ils soient effectués dans les délais prévus.

La section Planification des installations et des locaux a consacré 275 000 $ environ à des petits projets de rénovation pour le compte du ministère. La coordination de cette tâche a été assurée par un ingénieur professionnel qui travaillait également pour le compte du ministère de la Justice.

Correctional Services Division
Division des services correctionnels
1989-1990

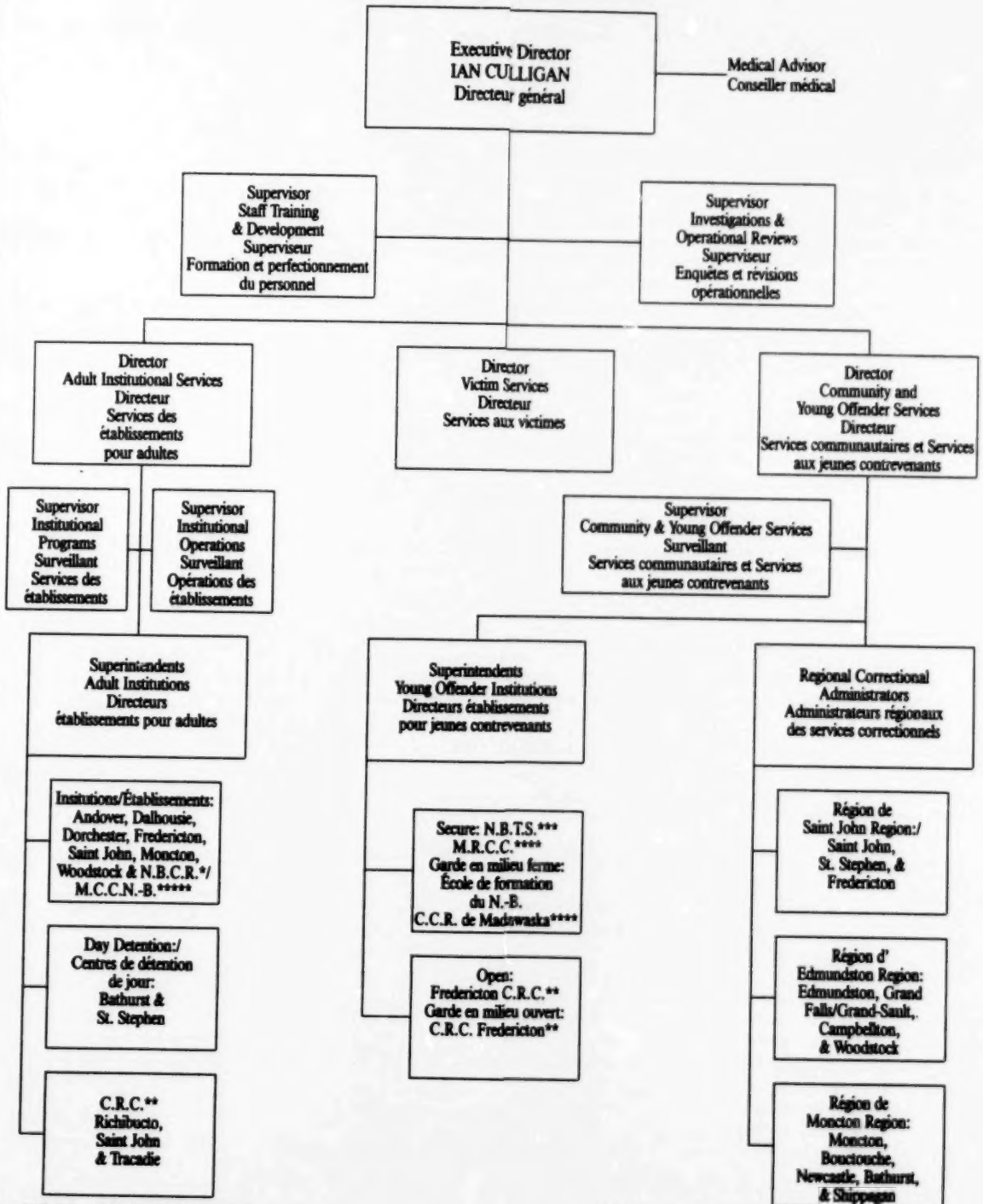

* N.B.C.R. - N.B. Central Reformatory/
** C.R.C. - Community Residential Centre/
Centre résidentiel communautaire
*** N.B.T.S. - N.B. Training School

**** M.R.C.C. - Madawaska Regional Correctional Centre
**** C.C.R. - Centre correctionnel régional
*****Maison de correction centrale du N.-B.

Correctional Services Division

General

This operational division is headed by the Executive Director of Correctional Services with a Director of Adult Institutional Services, a Director of Community and Young Offender Services and a Director of Victim Services.

The overall objectives of the Correctional Services Division are to provide for the protection of society from harmful or dangerous offenders; to provide for the humane treatment of the offender, including the provision of opportunities for change; and to provide a range of support services for victims to ensure that they are adequately and fairly treated by the Criminal Justice System.

As background information, it should be noted that the New Brunswick Department of Justice assumed responsibility for probation and community services in 1958 and for the confinement and treatment of inmates in 1967. In October, 1987, responsibility for Correctional Services Division was transferred to the Solicitor General.

Two major studies have been completed on Correctional Services in New Brunswick: the 1969 Report of the New Brunswick Corrections Committee, and the 1976 Correctional Perspective for the Province of New Brunswick.

Since the publication of the Correctional Perspective, much has been accomplished. It has been apparent that during this period, a major consideration in correctional planning relates tc the pressures exerted on Corrections by other components of the Criminal Justice System and the inability of Correctional Services to influence to any appreciable degree tha number of offenders entering the correctional stream at any given time. External factors such as the effectiveness of the police, the disposition of sentences by the courts, the quality and availability of diversionary alternatives, government policies and societal changes will continue to exert considerable influence on the correctional system. The federal Young Offenders Act has dramatically increased the number of young persons supervised by Correctional Services.

Division des services correctionnels

Généralités

Cette division opérationnelle relève du directeur général des services correctionnels, assisté d'un directeur des Services des établissements pour adultes, d'un directeur des Services communautaires et aux jeunes contrevenants et d'un directeur des Services aux victimes.

Les objectifs généraux de la division consistent à protéger la société contre les comportements nuisibles ou dangereux et à veiller à ce que les contrevenants soient traités avec humanité, tout en leur ménageant la possibilité de se réadapter. Elle offre également une gamme de services de soutien aux victimes afin de s'assurer qu'elles soient traitées de manière appropriée et équitable par le système de justice criminelle.

À titre d'information préalable, il faudrait noter que les services de probation et les services communautaires sont passés sous la direction du ministère de la Justice en 1958 et les services de détention ainsi que les services thérapeutiques, en 1967. Le Solliciteur général s'est vu confier la direction de la Division des services correctionnels en octobre 1987.

Deux études importantes sur les services correctionnels au Nouveau-Brunswick ont été menées à bonne fin. Il s'agit du Rapport du Comité des services correctionnels de 1969 et du «1976 Correctional Perspective for the Province of New Brunswick».

Des progrès considérables ont été accomplis depuis la publication du «Correctional Perspective». Il est apparu clairement que, pendant cette période, les principales préoccupations en matière de planification des services correctionnels étaient reliées à la pression que d'autres composantes de l'appareil judiciaire exerçaient sur ces services et à l'incapacité de ces derniers d'influencer d'une manière quelque peu appréciable le nombre de contrevenants qui s'engageaient dans la voie correctionnelle. Des facteurs extérieurs, tels que l'efficacité de la police, les sentences rendues par les tribunaux, la présence et la qualité des solutions de rechange offertes dans la perspective d'une déjudiciarisation, les politiques gouvernementales et les changements sociétaux, exerceront encore beaucoup de pression sur le système correctionnel. La Loi sur les jeunes contrevenants du fédéral a augmenté de manière spectaculaire le nombre d'adolescents placés sous la surveillance des services correctionnels.

In response to changing public attitudes towards criminal behaviour, the Correctional Services Division has continued to undertake a systematic reassessment of its programs in the interest of the public good and to implement to the extent that resources permit, more effective means of dealing with the offender in a practical and humane way.

The Correctional Services delivery system presently consists of Central Office, Institutional Services, Community Services, Victim Services and Young Offender Services.

Central Office

Overview

The mandate of Central Office Administration is to provide overall operational management and direction of correctional services throughout the province.

The following services and programs are the specific responsibility of Central Office Management:

- Program Management
- Staff Training
- Investigations and Operational Review
- Records Management

Program Management

During the 1989-90 fiscal year, work commenced on an update of the masterplan for the delivery of all provincial custodial services for both adult and young offenders. An Advisory Committee was established to provide the project team with expertise required to define related issues, ensure the proposed plan would meet the demands for young and adult offender services and determine the impact such a plan would have on other criminal justice system operations.

In January 1990, the implementation of the Young Offenders Act Information System (YOAIS) commenced at a number of correctional and court sites throughout the province. It is anticipated that during the 1990-91 fiscal year this system will be fully implemented.

En réponse aux changements d'attitude du public à l'égard de la criminalité, la Division des services correctionnels a poursuivi la réévaluation systématique de tous ses programmes dans l'intérêt public et a mis en oeuvre, dans les limites de ses ressources, des moyens plus efficaces pour lui permettre d'intervenir auprès des contrevenants de façon réaliste et humaine.

Le système de prestation des services correctionnels comprend actuellement le bureau central, le Service des établissements, les Services communautaires, les Services aux victimes et les Services aux jeunes contrevenants.

Bureau Central

Vue d'ensemble

L'administration du bureau central a pour mandat d'assurer globalement la gestion opérationnelle et la direction des services correctionnels partout dans la province.

Les services et les programmes suivants relèvent plus particulièrement de l'administration du bureau central :

- Gestion des programmes
- Formation du personnel
- Enquêtes et révisions des opérations
- Gestion des documents

Gestion des programmes

Une mise à jour du plan directeur sur la prestation des services de garde dans la province pour les contrevenants a été entreprise au cours de l'exercise 1989-1990. Un comité consultatif a été créé afin de fournir à l'équipe de chercheurs l'expertise nécessaire pour cerner les préoccupations connexes, de s'assurer que le plan soit conforme aux besoins des contrevenants adultes et des jeunes contrevenants, et afin de déterminer les répercussions du plan sur les autres composantes du système de justice criminelle.

La mise en oeuvre du système d'information relatif à la Loi sur les jeunes contrevenants (SILJC) a commencé dans plusieurs établissements et plusieurs tribunaux de la province en janvier 1990. La mise en oeuvre devrait se terminer au cours de l'exercice financier 1990-1991.

Work continued on the Correctional Law Policies and Procedures Review. Volume I of the Report entitled Fundamental Rights and Freedoms, concerning the voting rights of inmates and freedom of expression, association and religious observance within Correctional Institutions, was completed and released for national distribution. Volume II entitled Fairness in the Institutional Setting, dealing with the validity of institutional policies and procedures applicable to inmate transfer, segregation and search and seizure, will be released in October, 1990. It is anticipated that Volumes III (Fairness in Disciplinary Proceedings) and IV (Medical/Legal Issues) will be completed and released in late 1990.

On April 1, 1989, the John Main Staffing Study was implemented, which provided for the conversion of 38 term and part- time correctional officer positions to full-time positions and in addition resulted in the establishment of 36 new positions, 33 of which were classified as correctional officer positions.

During the year, 8 teachers were added to adult and young offender correctional institutions under the federal/provincial Youth Strategy Program, with an additional $320,000 allocated for the purchase of computer equipment to be used in educational training programs. This program is due to terminate March 31, 1991. Discussions with Federal/ Provincial officials regarding a further two year extension to the contract are currently underway.

During the year, responsibility for adult and young offender institutions was temporarily combined under the Director of Adult Institutional Services. A Director of Victim Services was appointed to supervise the co-ordination of the provincial Victim Services program and the administration of the Compensation for Victims of Crime Act.

Staff Training

During 1989-90, a total of 102 staff training courses were offered locally and provincially. A total of 714 employees of Correctional Services participated in these training courses. An additional 107 employees from other governmental departments and agencies attended.

Investigations and Operational Review

Investigations and Operational Review is responsible for conducting investigations of serious incidents,

La révision des règles et modalités en matière correctionnelle s'est poursuivie. Le premier volume, intitulé «Fundamental Rights and Freedoms», qui porte sur le droit de vote des détenus et la liberté d'expression, ainsi que sur la liberté de religion dans les établissements correctionnels, a été complété et rendu public. De plus, le deuxième volume, intitulé «Fairness in the Institutional Setting», qui traite de la validité des politiques et procédures des institutions en ce qui a trait au transfert et à l'isolement des détenus ainsi qu'aux fouilles et aux confiscations, paraîtra en octobre 1990. La rédaction du troisième volume, «Fairness in Disciplinary Proceedings», et du quatrième volume, «Medical/Legal Issues», devrait se terminer vers la fin de 1990.

Le 1er avril 1989, l'étude de dotation John Main, qui prévoyait la reclassification de 38 postes d'agent des services correctionnels contractuels et à temps partiel à des postes à temps plein, a été implantée. Cette étude a également permis la création de 36 nouveaux postes, dont 33 sous la classification d'agent des services correctionnels.

Au cours de l'année, huit professeurs ont été embauchés dans les établissements pour adultes et les institutions pour jeunes contrevenants en vertu du programme fédéral-provincial Stratégie-Jeunesse. De plus, en vertu de ce programme, 320 000 $ supplémentaires ont été alloués à l'achat d'équipements informatiques pour la formation. Le programme prendra fin le 31 mars 1991. Des discussions avec les représentants fédéraux-provinciaux responsables de Stratégie-Jeunesse sont en cours pour prolonger le programme de deux ans.

Au cours de l'année, les établissement pour adultes et les institutions pour jeunes contrevenants ont été temporairement fusionnés et sont devenus la responsabilité du directeur du Service des établissements pour adultes. Un directeur des Services aux victimes a été nommé pour surveiller la coordination du programme provincial des Services aux victimes ainsi que l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Formation du personnel

Au cours de l'année, 102 cours de formation à l'intention du personnel ont été offerts à l'échelle locale et provinciale. En tout, 714 employés des services correctionnels et 107 employés de d'autres ministères et organismes provinciaux ont assisté à ces cours.

Enquêtes et révision des opérations

Ce service est chargé d'enquêter les incidents graves, les événements, les allégations et les plaintes au sein de la

occurrences, allegations and complaints within the Correctional Services Division involving adult and young offenders in institutions and community placements, including the conduct of staff.

The Supervisor of Investigations/Operational Review conducts and co-ordinates inspections of all provincial correctional facilities. A team approach is utilized which includes representation from specialized areas in the Department. Incorporated within the operational review are the following: management priorities; conditions of confinement; security and safety; offender programmes; health and food services; administration; and financial audits.

Records Management

Records Management is responsible for developing and maintaining records management programs for the Correctional Services Division. This includes administrative records common to all probation offices, young offender institutions and adult institutions as well as operational records of adult and young offenders (including medical records), probation, Victim Services and Central Office.

Records Management also acts as a central repository for field offices whereby adult, young offenders, and victim services individual files are forwarded for final disposition to either microfilming or Archives.

To ensure proper retention, disposal and/or transfer of records is carried out according to policy and procedure, Records Management conducts audits of all field offices.

Adult Institutional Services

Overview

The mandate of Adult Institutional Services is to ensure protection of society and humane treatment of offenders through the provision of institutional services and programs.

In fiscal year 1989-90, a total of 4,152 offenders were admitted to adult correctional institutions. This includes 3,243 persons under sentence and 909 on remand. The average daily inmate population was 354.

The typical adult offender incarcerated in a provincial institution was 31 years old, with a grade 9

Division des services correctionnels concernant les contrevenants adultes et adolescents placés dans les établissements et foyers communautaires, sans omettre la conduite du personnel.

Le surveillant du service Enquêtes et révision des opérations doit mener et coordonner des enquêtes dans tous les établissements de la province. Le travail d'équipe est préconisé et des représentants de services spécialisés du ministère participent aux enquêtes. La section est également chargée des priorités en ce qui a trait à la gestion, aux conditions de détention, à la sécurité, aux programmes à l'intention des contrevenants, aux services de santé et d'alimentation, ainsi qu'à l'administration et aux vérifications comptables.

Gestion des documents

Ce service a pour mandat d'élaborer et d'entretenir des programmes de gestion documentaire pour le compte de la Division des services correctionnels. Ceci comprend les documents administratifs communs à tous les bureaux de probation et aux établissements pour contrevenants adultes et adolescents, ainsi que les dossiers opérationnels de ces derniers, y compris leurs dossiers médicaux, les dossiers des services de probation, des Services aux victimes et ceux du bureau central.

Ce service sert également de dépôt central aux bureaux régionaux qui transmettent les dossiers individuels des contrevenants adultes et adolescents ainsi que les dossiers des services aux victimes pour qu'ils soient reproduits sur microfilms ou classés dans les archives.

Pour que les dossiers puissent être conservés de manière adéquate, leur retrait et/ou transfer doivent s'effectuer selon les règles et modalités établies. Le Dépôt central effectue des vérifications dans tous les bureaux régionaux.

Service des établissements pour adultes

Vue d'ensemble

Le mandat du Service des établissements pour adultes consiste à assurer la protection de la société et à veiller à ce que les contrevenants soient traités avec humanité dans le cadre des services et programmes offerts en établissement.

Au cours de l'exercice 1989-1990, 4 152 contrevenants ont été admis dans des établissements correctionnels, dont 3 243 personnes sous le coup d'une sentence et 909 à titre préventif. La population carcérale moyenne par jour s'élevait à 354 détenus.

Le profil du contrevenant moyen incarcéré dans un établissement provincial était celui d'un adulte âgé de

education and had a previous involvement with the law. Ninety-six percent of these offenders were male. Of the offences committed, approximately 23 percent were property related, 14 percent were assaults and other crimes of violence, 7 percent were probation violations and other crimes against justice, 10 percent were provincial offences, 28 percent were impaired driving offences while the remainder were other federal and Criminal Code offences.

The average time served by adult offenders in provincial institutions (excluding remands) was 32 days.

The following services and programs are the specific responsibility of Adult Institutions:

- Operation of Institutions
- Institutional Based Programs

Operation of Institutions

There are 13 adult institutions throughout the province:

(1) 7 Correctional Facilities located at Dalhousie, Moncton, Dorchester, Saint John, Fredericton, Woodstock and Andover;

(2) The Central Reformatory located at Kingsclear;

(3) 2 Day Detention Centres located at Bathurst and St. Stephen; and

(4) 3 Community Residential Centres located at Tracadie, Richibucto and Saint John.

Adult Institutional Based Programs

Institutional Services administers programs for the care and custody of adult offenders sentenced to terms of imprisonment of less than 2 years.

A number of correctional programs have been established to assist offenders while incarcerated and to facilitate their reintegration into society as law abiding citizens. These programs include classification services, counselling services, educational programs, recreation and leisure services, industrial and vocational programs, and community work projects.

31 ans qui possédait une neuvième année et qui avait déjà eu des démêlés avec la justice. Dans 96 p. 100 des cas, il s'agissait de contrevenants de sexe masculin. Les crimes commis contre la propriété comptaient pour environ 23 p. 100 de l'ensemble des infractions, les agressions sexuelles et autres crimes de violence s'élevaient à 14 p. 100, les infractions aux règlements sur la probation et autres crimes contre la justice à 7 p. 100, les infractions aux lois provinciales à 10 p. 100, la conduite de véhicule avec facultés affaiblies à 28 p. 100, tandis que le reste représentait des infractions aux lois fédérales et au Code criminel.

La durée moyenne de détention dans les établissements provinciaux pour contrevenants adultes (à l'exception des détenus à titre préventif) s'élevait à 32 jours.

Les services et programmes suivants relèvent plus particulièrement des services des établissements pour adultes :

- Fonctionnement des établissements
- Programmes institutionnels

Fonctionnement des établissements

Il existe 13 établissements pour adultes dans toute la province :

1) 7 centres correctionnels situés à Dalhousie, Moncton, Dorchester, Saint John, Fredericton, Woodstock et Andover;

2) une maison de correction centrale à Kingsclear;

3) 2 centres de détention de jour situés à Bathurst et à St. Stephen;

4) 3 centres résidentiels communautaires à Tracadie, Richibucto et Saint John.

Programmes des établissements pour adultes

Le secteur des Services des établissements administre les programmes de soins et de garde destinés aux contrevenants adultes qui doivent purger des peines de moins de deux ans.

Un certain nombre de programmes de correction ont été établis pour venir en aide aux contrevenants incarcérés et faciliter leur réinsertion sociale en tant que citoyens respectueux des lois. Ces programmes comprennent des services de classification, des services de consultations, des programmes éducatifs, des divertissements et des loisirs, des programmes de travail et des programmes professionnels ainsi que des projets de travaux communautaires.

The New Brunswick Central Reformatory offers several industry programs such as farming, gardening, wood-cutting and woodworking. Structured academic and vocational programs are offered at the Saint John Regional Correctional Centre and the New Brunswick Central Reformatory. Both of these institutions have academic instructors. In addition, through a contractual arrangement between Correctional Services and the New Brunswick Community College, vocational courses in automotive maintenance, and small engine repair are offered at the Saint John Regional Correctional Centre. The New Brunswick Central Reformatory, in addition to its academic program, also has access to apprenticeship courses in stationary engineering, cooking, and carpentry through the Department of Labour.

In 1989-90, the Saint John Regional Correctional Centre contracted out for the supply of psychological services. The psychologist provides diagnostic assessment and clinical follow-up/ treatment services directly to inmates as well as working in consultation with the Superintendent and staff. A position has been added to the plan of establishment for a full-time psychologist in the 1990-91 fiscal year.

Correctional Services has entered into contractual agreements with the John Howard Society and the Elizabeth Fry Society to provide prison visitation, life skills programming and aftercare services to sentenced inmates in provincial institutions. The John Howard Society receives a grant of $15,000 and the Elizabeth Fry Society a grant of $1,500 annually.

The Department of the Solicitor General is an active participant in the Youth Strategy Program. Through a contractual arrangement with the Department of Advanced Education and Training, 8 teachers have been hired for a 2 year timeframe, expiring March 31, 1991. These teachers are located in Perth/ Andover, Woodstock, Saint John, Edmundston, Moncton, and at the New Brunswick Central Reformatory and the New Brunswick Training School. The focus of this program is on academic upgrading and literacy with appropriate linkages upon release from incarceration with the Departments of Labour, Advanced Education and Training, Education, and Canada Employment.

Community Services

Overview

The mandate of Community Services is to ensure the protection of society through the humane treatment of offenders through community supervision.

Des programmes structurés de formation générale et professionnelle sont offerts par des instructeurs au Centre correctionnel régional de Saint John et à la Maison de correction centrale du Nouveau-Brunswick. De plus, grâce à un accord contractuel entre les services correctionnels et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, des cours de formation générale en entretien d'automobiles et en réparation de petits moteurs sont offerts au Centre correctionnel régional de Saint John. En plus de son programme de formation générale, la Maison de correction centrale du Nouveau-Brunswick offre, en collaboration avec le ministère du Travail, des cours d'apprentissage en mécanique de machines fixes, en cuisine, et en menuiserie.

En 1989-1990, le Centre correctionnel régional de Saint John a embauché un psychologue à contrat pour poser des diagnostics et offrir des soins aux détenus, ainsi que pour travailler avec le directeur et le personnel de l'établissement. Un poste de psychologue à temps plein sera créé au cours de l'exercice 1990-1991.

La Division des services correctionnels a conclu une entente contractuelle avec la John Howard Society et avec la Elizabeth Fry Society pour permettre aux détenus de la province de recevoir des visites en prison, de développer des compétences pratiques et de bénéficier des services d'assistance. La John Howard Society reçoit une subvention de 15 000 $ et la Elizabeth Fry Society de 1 500 $ annuellement.

Le ministère du Solliciteur général a collaboré activement au programme Stratégie-Jeunesse. Grâce à une entente contractuelle avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, huit enseignants ont été engagés pour une période de deux ans dans le cadre de cette stratégie qui prend fin le 31 mars 1991. Ces enseignants se trouvent à Perth-Andover, Woodstock, Saint John, Edmundston, Moncton, à la Maison de correction centrale du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à l'École de formation du Nouveau-Brunswick. Le programme est centré sur l'amélioration des connaissances et l'alphabétisation et il établit les liens qui conviennent, après remise en liberté, avec les ministères du Travail, l'Enseignement supérieur et de la Formation et l'Éducation ainsi qu'Emploi Canada.

Services communautaires

Vue d'ensemble

Le mandat des Services communautaires consiste à protéger la société en veillant à ce que les contrevenants placés sous surveillance dans la communauté soient traités avec humanité.

A total of 2,457 adults were placed on probation in 1989-90.

There are 12 community correctional offices throughout the province and these are administered through 3 geographic regions:

1. Edmundston - providing services to the population of northern New Brunswick with offices in Edmundston, Grand Falls, Campbellton and Woodstock.

2. Moncton - serving eastern New Brunswick with offices in Moncton, Bathurst, Newcastle, Bouctouche and Shippagan.

3. Saint John - serving the south and southwest with offices in Saint John, St. Stephen and Fredericton.

The typical adult offender under probationary supervision was 29 years old, with a grade 10 education. Eighty-eight percent of these offenders were male. Of the offences committed, approximately 46 percent were property related, 19 percent were assault and other crimes of violence, 11 percent were impaired driving while the remainder were other federal and Criminal Code offences.

Two predominant probation lengths were 7-12 months and 19-24 months.

Community Based Programs are the specific responsibility of Community Services.

Community Based Programs

Community Based Correctional programs include Community Service Order, Fine Option, Impaired Driving and Temporary Absence Programs.

Community Service Order

The Community Service Order provides judges with a sentencing alternative as a means of dealing with offenders in their community. Included as a condition of a probation order, the Community Service Order encourages offender and community responsibility in the resolution of some types of criminal activity.

By providing a number of hours of meaningful community service, offenders not only repay the community for the harm they have done, but also have the opportunity to find outlets in the

Le adultes placés en probation étaient au nombre de 2 457 en 1989-1990.

Les Services correctionnels disposent dans la province de 12 bureaux communautaires qui se répartissent en trois régions administratives :

1. Edmundston : desservant la population du nord du Nouveau-Brunswick avec des bureaux à Edmundston, Grand-Sault, Campbellton et Woodstock.

2. Moncton : desservant la population de l'est du Nouveau-Brunswick avec des bureaux à Moncton, Bathurst, Newcastle, Bouctouche et Shippagan.

3. Saint John : desservant la population du sud et du sud-ouest de la province avec des bureaux à Saint John, St. Stephen et Fredericton.

Le profil du contrevenant adulte moyen en probation, sous surveillance, était celui d'un adulte de 29 ans, possédant une dixième année. Ces contrevenants sont des hommes dans une proportion de 88 p. 100. Les crimes contre la propriété comptaient pour environ 46 p. 100 des infractions commises, les agressions ou autres crimes de violence pour 19 p. 100, la conduite de véhicule avec facultés affaiblies comptait pour 11 p. 100, tandis que le reste représentait des infractions aux lois fédérales et au Code criminel.

Les deux principales durées de probation étaient de 7 à 12 mois et de 19 à 24 mois.

Les programmes communautaires relèvent plus particulièrement des Services communautaires.

Programmes communautaires

Les programmes de correction communautaires comprennent le programme d'ordonnance de travail bénévole, le programme d'option-amende, les programmes relatifs à la conduite avec facultés affaiblies et aux demandes d'absence temporaire.

Programme d'ordonnance de travail bénévole

Ce programme est une mesure de rechange qui s'offre au juge pour s'occuper du contrevenant au sein de la collectivité. Le programme, qui est une condition inhérente à l'ordonnance de probation, permet au contrevenant et à la collectivité de prendre en charge la résolution de certaines catégories d'activités criminelles.

L'accomplissement d'un travail utile pendant un certain nombre d'heures permet au contrevenant non seulement de dédommager la collectivité pour le tort qu'il lui a causé, mais également de trouver en son sein un débouché pour ses talents.

community for their skills, interests and abilities. Punishment is not an aspect of Community Service Orders. The emphasis is on responsibility and accountability.

A total of 140 offenders participated in the Community Service Order Program.

Fine Option Program

The Fine Option Program deals with those offenders who are fined and given time to pay but cannot because of financial difficulty or hardship. The option offered is to work for a non-profit community-based agency and thereby satisfy unpaid fines by some contribution to the community. Such offenders are credited on a unit base with a value of $20.00 towards the fine imposed.

A total of 607 offenders participated in the Fine Option Program.

Impaired Driving Program

The Impaired Driving Program was developed to provide a rehabilitative model, as opposed to a strict punishment model, for first offenders who would otherwise have received a term of imprisonment for impaired driving offences. It consists of a series of lectures, demonstrations and displays. The Impaired Driving program is presently available in a number of locations throughout the province and is conducted under the auspices of the N. B. Alcoholism and Drug Dependency Commission and as a condition of a probation order.

Temporary Absence Program

The Temporary Absence Program permits sentenced inmates to be conditionally released for medical, humanitarian, or rehabilitative reasons, allowing inmates to serve part of their sentence within the community.

In 1989-90, there were 979 inmate requests made for temporary absence passes of which 449 were approved.

Victim Services

Victim Services provides a range of support programs, ensuring victims of crime are informed about their rights and responsibilities, are aware of available services and remedies, and are treated with courtesy, compassion, and a minimum degree of inconvenience.

ses intérêts et ses capacités. La punition ne constitue pas une facette des ordonnances de travail communautaire. Il s'agit, plutôt, de mettre l'accent sur la capacité d'assumer ses responsabilités et de rendre compte de ses actes.

En tout, 140 contrevenants ont participé au programme d'ordonnance de travail bénévole.

Programme d'option-amende

Ce programme s'adresse aux contrevenants qui bénéficient d'un délai pour s'acquitter de l'amende qui leur a été imposée, mais ne peuvent pas le faire en raison de difficultés financières ou personnelles. L'option qui s'offre à eux consiste à travailler pour un organisme communautaire sans but lucratif et à s'acquitter ainsi de l'amende en souffrance en apportant une contribution à la communauté, dont la valeur est calculée sur une base unitaire, soit 20 $ l'unité, jusqu'à concurrence du montant de l'amende imposée.

En tout, 607 contrevenants ont participé au programme d'option-amende.

Programme relatif à la conduite avec facultés affaiblies

Ce programme a été conçu pour fournir un modèle de réadaptation par opposition au modèle strict de la punition. Il s'adresse aux auteurs d'une première infraction qui, autrement, se seraient vu imposer une peine d'emprisonnement pour conduite avec facultés affaiblies. Le programme consiste en une série de cours, de démonstrations, avec présentation de matériel. Condition inhérente à l'ordonnance, le programme est actuellement offert dans quelques villes, à travers la province, sous les auspices de la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick.

Absences temporaires

Ce programme permet au détenu d'obtenir une libération conditionnelle pour des motifs d'ordre médical, humanitaire ou de réadaptation afin qu'il puisse purger sa peine au sein de la collectivité.

Les détenus ont présenté environ 979 demandes d'absence temporaire en 1989-1990. De ce nombre, 449 ont été approuvées.

Services aux victimes

Les Services aux victimes fournissent une gamme de programmes de soutien pour permettre aux victimes d'actes criminels d'être informées de leurs droits et de leurs responsabilités, de connaître les services et les recours à leur disposition et d'être traitées avec courtoisie et compréhension en subissant le moins d'inconvénients possible.

In 1982, the Department of Justice recognized the need to focus attention on victim/witness issues and established a work group designed to: review literature in this area and examine the experiences of other provinces; identify problems in the level and delivery of services to victim/witnesses; make recommendations with respect to present and future action on the part of the Department of Justice in this area.

In October, 1987, Victim Services became the responsibility of the Department of the Solicitor General. The Correctional Services Division has been given the responsibility for the overall administration of victim/witness initiatives in the province, including the administration of the Compensation for Victims of Crime Act and the Victims Services Act.

The Victim Services Program operates in Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton and Saint John, through the use of full-time Victim Services Co-ordinators. Certain elements of the program are available in St. Stephen, Woodstock, and Hampton through the use of paraprofessionals. In addition, paraprofessionals are utilized in Moncton and Saint John. Chatham, Newcastle, Tracadie, Shippagan, Caraquet, Sussex and Grand Falls receive some services based on priority referral on an outreach basis from other centers.

Three principal programs administered by Victim Services are Compensation for Victims of Crime, Victim Impact Statement Program, and the Witness Assistance Program.

Compensation for Victims of Crime

This program provides cash awards to victims for personal damages incurred as a result of crime. Compensation awarded under the Compensation for Victims of Crime Act is cost-shared by the Federal and Provincial Governments. Under the existing cost-sharing arrangement, the contribution by the Federal Government amounts to 50% of the awards or a maximum of 25 cents per capita of the population of New Brunswick, whichever is lesser.

During 1989-90, 124 applications for compensation were decided. Of these, 96 resulted in the payment of awards in the aggregate amount of $245,000.

L'engagement du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en matière d'aide aux victimes et aux témoins d'actes criminels remonte à 1982, année où il a créé un groupe de travail qui avait pour mandat de réviser les publications portant sur le sujet des victimes et des témoins et d'étudier les mesures prises par les autres provinces dans ce domaine; d'identifier les problèmes quant à la prestation des services aux victimes et aux témoins; et de faire des recommandations au ministère de la Justice sur les mesures à prendre pour aider les victimes et les témoins d'actes criminels.

Les Services aux victimes relèvent du ministère du Solliciteur général depuis octobre 1987. La Division des services correctionnels est chargée de l'administration générale des projets à l'intention des victimes et des témoins dans la province, dont l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et la Loi sur les services aux victimes.

Ce service est offert à Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton et Saint John par des coordonnateurs à temps plein. Certains éléments du programme sont également offerts à St. Stephen, Woodstock et Hampton par des paraprofessionnels. Des paraprofessionnels travaillent également à Moncton et à Saint John. Certains services sont offerts par des centres sur une base prioritaire à Chatham, Newcastle, Tracadie, Shippagan, Caraquet, Sussex et Grand-Sault.

Les trois principaux programmes administrés par les Services aux victimes sont l'indemnisation des victimes d'actes criminels, le programme de déclaration des répercussions du crime sur la victime et le progamme d'aide aux témoins.

Indemnisation aux victimes d'actes criminels

Grâce à ce programme, les victimes d'actes criminels reçoivent une indemnité. Le coût des indemnités accordées en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels est assumé à la fois par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Conformément aux ententes en vigueur pour le partage des coûts, le gouvernement fédéral verse la plus petite des deux sommes suivantes: 50 p. 100 des indemnités accordées ou 0,25 $ par habitant de la province.

Au cours de l'année, le ministère a rendu 124 décisions portant sur des demandes. De ce nombre, 96 indemnisations ont été acceptées et 245 000 $ ont été payées.

Victim Impact Statement Program

As a result of amendments to the Criminal Code of Canada, a court may now consider a Victim Impact Statement for the purpose of determining the sentence to be imposed on an offender. A Victim Impact Statement describes the harm done to, or loss suffered by the victim of a criminal offence. It summarizes the physical, emotional and financial effects of the crime upon the victim.

A Victim Impact Statement may be initiated by the victim or requested by the court, crown prosecutor, or defense counsel. Participation in giving a statement is voluntary. Once given to the court, the statement becomes a matter of record and is provided to the judge, crown prosecutor and defence counsel.

Victim Service Co-ordinators provide assistance and the Victim Impact Statement form on which victims complete their statements. Co-ordinators are also responsible for submitting the completed statement to the court in accordance with the provisions of the Criminal Code of Canada.

Witness Assistance Program

The primary objective of this program is to provide information concerning court procedures and the rights and responsibilities of witnesses to those individuals who are compelled to testify at criminal proceedings. Victim and child witnesses receive special attention.

The Witness Assistance Program began in 1983 in Saint John and Campbellton. Currently the program operates continuously in six centres: Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton and Saint John. As well, paraprofessionals deliver the program to victim/witnesses in St. Stephen, Woodstock, and Hampton. Services in other court jurisdictions are provided when resources permit.

In 1989-90, 3,887 victim/witnesses participated in the program. Of these, 109 victims were children; 67 percent of these children were victims of sexual assault.

Young Offender Services

Overview

The mandate of Young Offender Services is to ensure the protection of society through the provision of institutional and community rehabilitative services to young offenders in accordance with the Young Offenders Act.

Programme de déclaration des répercussions du crime sur la victime

À la suite des modifications apportées au Code criminel du Canada, le tribunal peut maintenant prendre en considération une déclaration des répercussions du crime sur la victime au moment d'établir la sentence du contrevenant. Dans cette déclaration, la victime décrit les blessures qui lui ont été infligées ainsi que les pertes qu'elle a subies. Elle résume également les répercussions physiques, émotives et financières du crime.

La victime, le juge, le procureur de la Couronne ou l'avocat de la défense peuvent demander qu'une telle déclaration soit remplie. Toutefois, la victime a toujours le droit de refuser de remplir la déclaration des répercussions du crime. Une fois remise au tribunal, la déclaration est versée au dossier et une copie doit être remise au juge, au procureur de la Couronne et à l'avocat de la défense.

Les coordonnateurs des Services aux victimes peuvent venir en aide aux victimes et leur fournir des formulaires nécessaires pour leurs déclarations des répercussions du crime. Ils doivent également soumettre les déclarations remplies au tribunal en vertu des dispositions du Code criminel du Canada.

Programme d'aide aux victimes

L'objectif premier de ce programme est de fournir des renseignements concernant les poursuites pénales ainsi que les droits et responsabilités des victimes aux personnes qui sont appelées à témoigner au cours de procédures pénales. Les victimes et les enfants témoins d'actes criminels reçoivent une attention particulière.

Ce programme a été amorcé en 1983 à Saint John et Campbellton. Actuellement, le programme est offert sur une base permanente dans six centres, soit Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton et Saint John. Des services aux victimes et aux témoins sont également offerts par des paraprofessionnels à St. Stephen, Woodstock et Hampton. D'autres centres reçoivent des services en fonction de leurs ressources.

En 1989-1990, 3 887 victimes et témoins ont participé au programme. De ce nombre, 109 étaient des enfants; 67 p. 100 d'entre eux avaient été victimes d'agressions sexuelles.

Services aux jeunes contrevenants

Vue d'ensemble

Le mandat des Services aux jeunes contrevenants consiste à assurer la protection de la société en fournissant des services en établissement ainsi que des services communautaires de réadaptation aux jeunes contrevenants conformément à la Loi sur les jeunes contrevenants.

1989-90 was the sixth year of operations under the jurisdiction of the Young Offenders Act. Under the Act, young persons aged 12-17 in conflict with the law are accountable for their actions as offenders within the Criminal Justice System.

In the 1989-90 fiscal year, a total of 3,996 young offenders were dealt with by means of the Alternative Measures Program or the Youth Court.

The following services and programs are the specific responsibility of Young Offender Services:

- Alternative Measures Program
- Pre-Dispositional Services
- Post-Dispositional Services

Alternative Measures Program

The Alternative Measures Program provides an alternative to formal court proceedings. The aim of the program is to foster community involvement and awareness, and lessen the stigma of judicial proceedings while allowing young persons to take responsibility for their illegal acts.

During 1989-90, the Alternative Measures Program operated throughout the province through community service offices. A total of 1,411 youths (44 percent of all admissions to young offender programs) participated in the program. Approximately 85 percent of the participants successfully completed this program.

The typical young offender dealt with by the Alternative Measures Program was 15 years old, with a grade 9 education and no previous involvement with the law. Seventy-four percent of these offenders were male. Of the offences committed, approximately 68 percent were property related, 4 percent were assaults, 15 percent were provincial offences, 1 percent were drug related while the remainder were other Criminal Code offences.

Pre-Dispositional Services

Two main types of services are provided at the pre-dispositional stage: assessments and pre-trial detention services.

Assessments include all reports prepared for the Youth Court such as pre-disposition reports, and medical and psychological assessments. Correctional youth workers completed 1,441 pre-disposition reports in 1989-90.

L'année 1989-1990 marque la sixième année des activités qui relèvent de cette loi. Ainsi, les adolescents âgés de 12 à 17 ans, qui sont en conflit avec la loi, doivent rendre compte de leurs actes à titre de contrevenants visés par le système de justice criminelle.

Au cours de l'exercice 1989-1990, le tribunal pour adolescents ou les Services aux jeunes contrevenants ont traités en total 3 996 cas.

Les services et programmes suivants relèvent plus particulièrement des Services aux jeunes contrevenants :

- Programme de mesures de rechange
- Services prédécisionnels
- Services postdécisionnels

Programme de mesures de rechange

Ce programme offre une solution de rechange aux procédures judiciaires et vise à favoriser la prise de conscience et la participation de la communauté. Le programme a également pour objectif d'atténuer les effets stigmatisants des prodécures judiciaires, tout en permettant aux jeunes contrevenants d'assumer la responsabilité de leurs actes illégaux.

Durant l'année 1989-1990, le programme des mesures de rechange a fonctionné dans toute la province par l'intermédiaire des bureaux de services communautaires. En tout, 1 411 jeunes y ont pris part (soit 44 p. 100 de l'ensemble des Services aux jeunes contrevenants) et environ 85 p. 100 d'entre eux l'ont terminé avec succès.

Le profil du jeune contrevenant moyen auquel s'adresse ce programme est celui d'un adolescent âgé de 15 ans, qui possédait une 9e année et n'avait pas eu de démêlés avec la justice. Dans 74 p. 100 des cas, il s'agissait de contrevenants de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 68 p. 100 des infractions commises, les voies de fait comptaient pour 4 p. 100 d'entre elles, les infractions aux lois provinciales pour 15 p. 100, celles qui étaient reliées à la drogue pour 1 p. 100, tandis que le reste représentait des infractions au Code criminel.

Services prédécisionnels

Deux principaux services sont offerts à l'étape prédécisionnelle, soit les services d'évaluation et les services de détention avant le procès.

Les services d'évaluation sont chargées de rédiger tous les rapports rédigés à l'intention du tribunal pour adolescents, comme les rapports prédécisionnels et les rapports d'examens médicaux et psychologiques. Les délégués à la jeunesse ont été appelés à rédiger 1 441 rapports prédécisionnels en 1989-1990.

Pre-trial detention services rendered are police holdings and remands detained in either open or secure facilities. A total of 252 youths were held in secure custody on remand.

Post-Dispositional Services

Post-dispositional services have been defined as programs provided by Correctional Services to ensure that dispositions imposed by the Youth Court can be implemented in keeping with the Young Offenders Act.

These services include Community Based Programs and Custody Services.

Community Based Programs

Community-Based Programs include Probation, the Community Service Order Program and the Fine Option Program. A total of 884 youths were admitted to Community-Based Programs during 1989-90.

The typical young offender sentenced to a community disposition was 16 years old, with a grade 9 education and no previous involvement with the law. Eighty-nine percent of these offenders were male. Of the offences committed, approximately 64 percent were property related, 12 percent were assaults, 1 percent were provincial offences, 1 percent were drug related, 1 percent were impaired driving while the remainder were other Criminal Code offences.

The average period of probationary supervision was nine months.

Custody Services

Correctional Services is responsible for the administration of residential facilities to service young offenders sentenced to a term of open or secure custody.

Open Custody

Open custody services in 1989-90 were provided by one Community Residential Centre operated by the Department of the Solicitor General and through a contractual arrangement with the Department of Health and Community Services to provide group home and foster home placements. A total of 272 youths were admitted to open custody during 1989-90. The average daily population of young offenders held in open custody was 105.

Les personnes détenues conformément aux services de détention avant le procès étaient sous le coup d'une sentence ou détenus à titre préventif dans des établissements de garde en milieu ouvert ou en milieu fermé. Le nombre de jeunes, détenus préventivement en milieu fermé, s'élevait à 252.

Services postdécisionnels

Les services postdécisionnels sont définis comme étant des programmes offerts par la Division des services correctionnels pour s'assurer que les décisions rendues par le tribunal pour adolescents soient appliquées conformément à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ces services comprennent les programmes communautaires et les services de garde.

Programmes communautaires

Les programmes communautaires comprennent la probation, le programme d'ordonnance de travail bénévole ainsi que le programme d'option-amende. En tout, 884 jeunes ont été admissibles aux programmes communautaires.

Le profil du jeune contrevenant moyen soumis à une ordonnance communautaire était celui d'un jeune âgé de 16 ans, qui possédait une 9 année et n'avait pas eu de démêlés avec la justice. Dans 89 p. 100 des cas, il s'agissait de contrevenants de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 64 p. 100 de toutes les infractions commises, les voies de fait comptaient pour 12 p. 100, les infractions aux lois provinciales pour 1 p. 100, celles qui étaient reliées à la drogue pour 1 p. 100, tandis que le reste représentait des infractions au Code criminel.

La durée moyenne de probation, sous surveillance, s'élevait à 9 mois.

Services de garde

La Division des services correctionnels est chargée de l'administration des centres résidentiels pour la garde des jeunes contrevenants en milieu ouvert ou en milieu fermé.

Garde en milieu ouvert

Les services de garde en milieu ouvert étaient offerts en 1989-1990 dans un centre résidentiel communautaire, administré par le ministère du Solliciteur général, et dans des foyers de groupe ou des foyers d'accueil, sous contrat avec le ministère de la Santé et des Services communautaires. En tout, 272 jeunes étaient admissibles à la garde en milieu ouvert au cours de l'année. Le nombre moyen quotidien de jeunes contrevenants détenus en milieu ouvert s'élevait à 105.

The typical young offender sentenced to open custody was 16 years old, with a grade 8 education and previous involvement with the law. Ninety-two percent of these offenders were male. Of the offences committed, approximately 52 percent were property related, 9 percent were assaults while the remainder were other Criminal Code offences.

The average time served by young offenders in open custody was 111 days.

Secure Custody

Two facilities, the New Brunswick Training School and the Madawaska Regional Correctional Centre, operated as young offender secure custody facilities in 1989-90. A total of 613 youths (including remands) were admitted to secure custody in 1989-90. The average daily population of young offenders held in secure custody was 93.

The typical young offender sentenced to secure custody was 16 years old, with a grade 8 education and previous involvement with the law. Ninety-two percent of the sentenced offenders were male. Of the offences committed, approximately 25 percent were property related, 4 percent were assaults, 51 percent were escape and open custody violations while the remainder were other Criminal Code offences.

The average time served by young offenders in secure custody was 74 days.

Le profil moyen du jeune contrevenant ayant fait l'objet d'une ordonnance de garde en milieu ouvert était celui d'un jeune âgé de 16 ans, possédant une 8 année et ayant déjà eu des démêlés avec la justice. Dans 92 p. 100 cent des cas, les contrevenants étaient de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 52 p. 100 de toutes les infractions commises, les voies de fait comptaient pour 9 p. 100, tandis que le reste représentait d'autres infractions aux Code criminel.

La durée moyenne de détention en milieu ouvert s'élevait à 111 jours.

Garde en milieu fermé

L'École de formation du Nouveau-Brunswick et le Centre régional de correction du Madawaska ont servi d'établissements de garde en milieu fermé pour les jeunes contrevenants en 1989-1990. En tout, 613 jeunes, dont ceux qui étaient détenus à titre préventif, y ont été admis au cours de l'année. Le nombre moyen quotidien de jeunes détenus en milieu fermé s'élevait à 93.

Le profil moyen du jeune contrevenant détenu en milieu fermé était celui d'un adolescent âgé de 16 ans, possédant une 8 année et ayant déjà eu des démêlés avec la justice. Dans 92 p. 100 des cas, les contrevenants condamnés étaient de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 25 p. 100 des infractions commises, les voies de fait comptaient pour 4 p. 100, les délits de fuite et les infractions aux règlements de la garde en milieu ouvert comptaient pour 51 p. 100, tandis que le reste représentaient des infractions au Code criminel.

La durée moyenne de détention en milieu fermé s'élevait à 74 jours.

Policing Services Division
Division des services de police
1989-1990

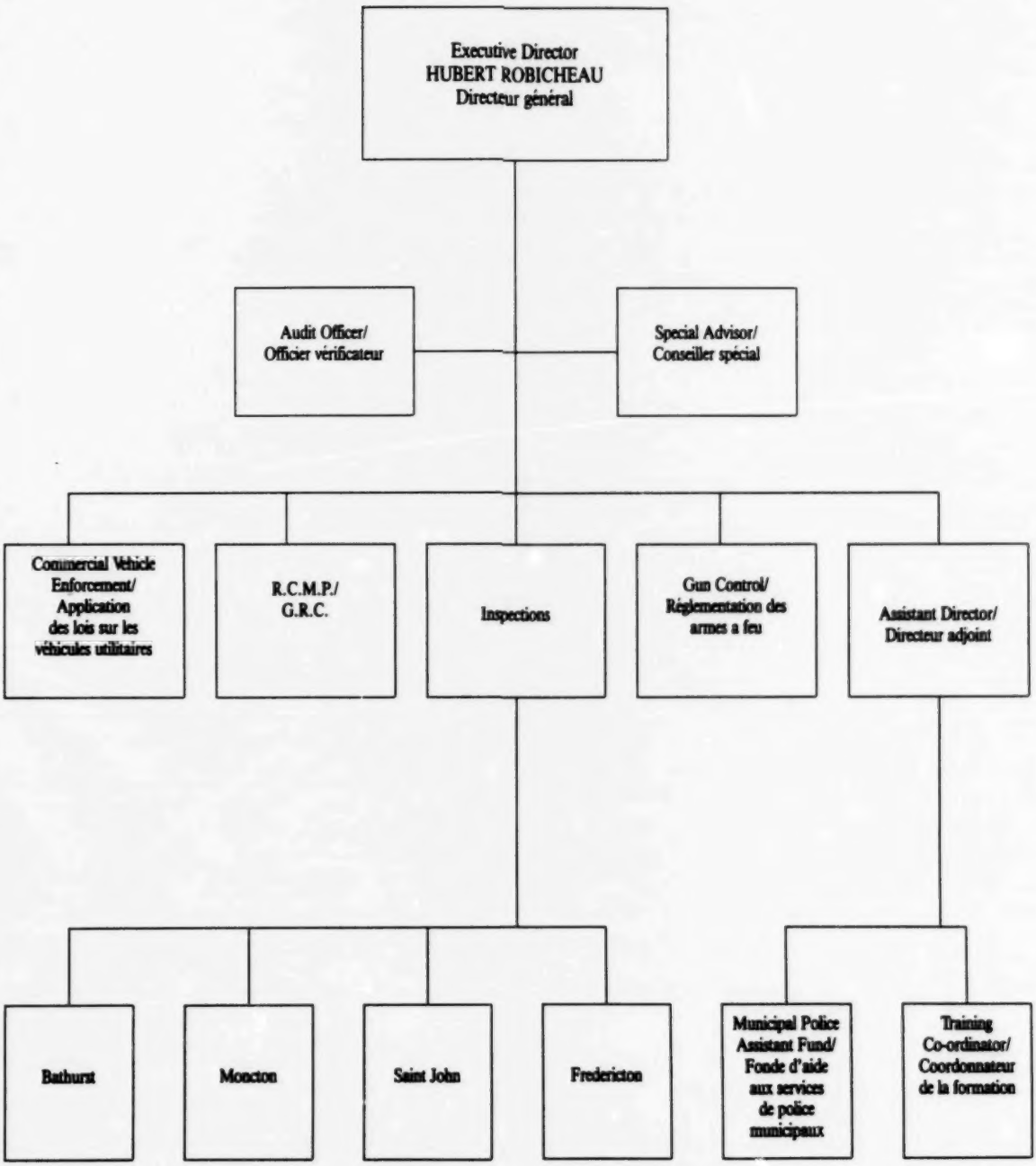

Policing Services Division

General

This operational division is headed by the Executive Director of Policing Services with an Assistant Director.

The overall objectives of the Policing Services Division are to ensure an effective law enforcement system and to maintain public order.

As background information, it should be noted that governmental involvement in policing in New Brunswick dates back to 1927 when a Provincial Police Force was established. Prior to 1927, policing in the Province, with the exception of several larger municipalities who had established their own police forces, was the responsibility of provincial constables and county sheriffs. In 1932, the Province disbanded the Provincial Police Force and entered into an agreement with the Government of Canada for R.C.M.P. services. Municipalities throughout these years continued to augment provincial policing services with the establishment of their own independent forces.

In 1974, the Department of Justice established a Policing Services Branch to negotiate and administer the R.C.M.P. contract. A secondary function was to liaise with municipal police agencies and co-ordinate all related law enforcement activity within the department.

In 1977, the Police Act was enacted. Municipal police forces were given uniform legislative authority to administer their police departments. The Police Act also provided a framework for the establishment of minimum police standards throughout the Province and delineated the responsibility of the Attorney General, the New Brunswick Police Commission, and municipal police agencies.

In December, 1977 the New Brunswick Police Commission was established to act as an overseer of police operations within the Province and to respond to public concerns about policing. The Police Act imposed a major operational responsibility on the Police Commission and also empowered the Commission to receive, investigate and hold hearings into citizen complaints of a general or specific nature concerning police operations.

In October 1987 responsibility for the Policing Services Division was transferred to the Solicitor General.

Division des services de police

Généralités

Cette division opérationnelle relève du directeur général des Services de police, secondé par un directeur adjoint.

Les objectifs généraux de la division consistent à assurer un système efficace d'application des lois et à maintenir l'ordre public.

Il faut noter au préalable que l'engagement du gouvernement en matière de services policiers au Nouveau-Brunswick remonte à 1927, avec la création d'un corps policier provincial. Avant 1927, les services de police, sauf pour plusieurs grandes municipalités qui avaient établi leur propre corps de police, étaient pris en charge par les agents provinciaux de la paix et les shérifs des comtés. En 1932, la province a démantelé le corps de police provincial et a conclu une entente avec le gouvernement du Canada pour les services de la GRC. Au fil des ans, les municipalités ont contribué à augmenter le nombre de services policiers dans la province avec l'établissement de leurs propres corps de police.

En 1974, le ministère de la Justice a établi une Direction des services de police en vue de négocier et d'administrer le contrat avec la GRC. Le ministère veillait accessoirement à assurer la liaison avec les services de police municipaux, et à coordonner toutes les activités ministérielles relatives à l'application des lois.

La Loi sur la police a été promulguée en 1977. Ainsi, les corps de police municipaux étaient investis d'une autorité législative uniforme pour administrer leurs services. Cette Loi fournissait également un cadre pour l'établissement de normes de police minimales dans toute la province, en plus de décrire les responsabilités du procureur général, de la Commission de police du Nouveau-Brunswick et des services de police municipaux.

En décembre 1977, la Commission de police du Nouveau-Brunswick a été instituée pour surveiller les activités policières et répondre aux préoccupations du public concernant les services de police. La Loi sur la police lui conférait des responsabilités opérationnelles considérables et l'autorisait également à recevoir et examiner les plaintes des citoyens ayant trait, de près ou de loin, aux activités policières et à tenir audience, le cas échéant.

La Direction des services de police est passée sous la responsabilité du Solliciteur général en octobre 1987.

In early 1988, the New Brunswick Police Commission was re-organized and 3 part-time Commission members appointed. The responsibility of the Commission is now limited to response to citizen complaints, and investigation and enquiry into any matter respecting municipal policing in New Brunswick. During 1988-89 all operational responsibilities for policing previously discharged by the Police Commission were transferred to the Policing Services Division.

Presently policing services in the Province of New Brunswick are provided by a diverse range of police forces: R.C.M.P. under Provincial contract; R.C.M.P. under direct contract with 12 municipalities; 23 municipal police forces and 2 regional police forces. The majority of municipal and regional police forces are small with the exception of the 3 major forces in Saint John, Moncton, and Fredericton.

It should be noted that the Government of New Brunswick makes a grant in an amount equal to 50 percent of all fines generated from Criminal Code and provincial offences to municipalities on a per capita basis. These grants are issued by the Policing Services Division, and enable municipal governments to offset some of the basic costs incurred in operating a police force. As a result of this arrangement a total of $985,111 was paid in the fiscal year 1989-90 directly to municipalities in the province.

As well, several administrative components of the Policing Services Division also play a support role in the New Brunswick policing system.

The Policing Services delivery system presently consists of Policing Services Administration, the Municipal Policing Branch, Inspections, Gun Control and Commercial Vehicle Enforcement.

Policing Services Administration

Overview

The mandate of Policing Services Administration is to co-ordinate all arrangements for R.C.M.P. services, to liaise with the New Brunswick Police Commission, the Atlantic Police Academy, and the Canadian Police College, and to advise on matters relating to policing services in the Province.

La Commission de police du Nouveau-Brunswick a été réorganisée au début de l'année 1988 et trois commissaires à temps partiel ont été nommés. Le mandat de la Commission se limite actuellement à répondre au plaintes des citoyens et à faire enquête sur toute question relative aux services de police, conformément aux directives du Solliciteur général. Au cours de l'année, toutes les autres responsabilités opérationnelles en matière de services policiers qui relevaient auparavant de la Commission de police ont été transférées à la Division des services de police.

Actuellement, les services de police du Nouveau-Brunswick sont assurés par divers corps policiers : la GRC sous contrat avec la province; la GRC sous contrat avec 12 municipalités; 23 corps de police municipaux et deux corps de police régionaux dont la plupart sont modestes, à l'exception de trois corps de police importants, à Saint John, Moncton et Fredericton.

Il faudrait noter que le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde aux municipalités un montant égal à 50 p. 100 des amendes perçues en vertu du Code criminel et des infractions provinciales par habitant. Ces subventions sont attribuées par la Division des services de police et permettent aux gouvernements municipaux de compenser les frais encourus pour la gestion de leur corps policier. Grâce à cette entente, 985 111 $ ont été attribués directement aux municipalités de la province au cours de l'exercice 1989-1990.

Plusieurs composantes administratives de la Division des services de police jouent également un rôle de soutien au sein du système policier du Nouveau-Brunswick.

Actuellement, le système de prestation des services policiers comprend l'administration des services de police, la Direction des services de police municipaux, le Service des inspections, la réglementation des armes à feu et la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires.

Administration des services de police

Vue d'ensemble

L'administration des services de police a pour mandat de coordonner toutes les ententes concernant les services de la GRC, d'assurer la liaison avec la Commission de police du Nouveau-Brunswick, l'Académie de police de l'Atlantique ainsi que le Collège canadien de police et de fournir des conseils sur les questions touchant les services policiers dans la province.

The following services are the specific responsibility of Policing Services Administration:

- R.C.M.P. Contract Administration
- Co-ordination of R.C.M.P. Services to Municipal Police Forces

R.C.M.P. Contract Administration

Since 1932 the R.C.M.P., under contract, has been the provincial police force. With the exception of a 5 year agreement for the period 1976 to 1981, the agreements have covered 10 year periods. The current agreement commenced on April 1, 1981 and expires March 31, 1991. Provision is included for a renewal of the agreement at that time. Under the terms of this agreement, the province is required to pay a percentage of the costs incurred by the R.C.M.P. in providing provincial policing services. In the first year of the current agreement, New Brunswick was required to pay 56 percent of the cost with an increase of one percent per year until April 1, 1986, when the increase was 2 percent per year, to a maximum of 70 percent in the final year of the agreement in 1990/91.

In 1989/90 the province paid 68 percent of R.C.M.P. provincial policing costs.

The internal management of the Force, including administration and the application of professional police procedures remains under the control of Canada although the commanding officer acts under the direction of the provincial Solicitor General in respect of the administration of justice in the province. Provincial policing objectives, priorities and goals are determined or approved by the Solicitor General and implemented by the commanding officer. The commanding officer is also obliged to provide the Solicitor General with information in possession of the Force concerning provincial policing responsibilities which affects the administration of justice in the province.

The major component of contract administration is the administration and control of the funding of the R.C.M.P. contract which gives the R.C.M.P. policing jurisdiction over all unincorporated areas of the province and those municipalities not otherwise served by municipal or regional police forces.

Under the terms of the Policing Services Agreement, the R.C.M.P. is responsible for policing 67 incorporated municipalities each with a population of 2,500 or less. The rate of recovery by the province

Les services suivants relèvent plus particulièrement de l'administration des services de police:

- Administration du contrat avec la GRC
- Coordination des services de la GRC aux corps de police municipaux

Administration du contrat avec la GRC

La GRC a été le corps de police provincial sous contrat depuis 1932 et, à l'exception d'une entente de cinq ans pour la période allant de 1976 à 1981, les autres ententes couvraient des périodes de dix ans. L'entente actuelle a débuté le 1er avril 1981 et arrive à terme le 31 mars 1991. Elle comprend une clause de renouvellement à partir de cette date. En vertu de cette entente, la province doit prendre à sa charge un certain pourcentage des frais occasionnés par les services de police provinciaux assurés par la GRC. Au cours de la première année de l'entente actuelle, le Nouveau-Brunswick devait défrayer jusqu'à 56 p. 100 du coût, avec une augmentation de un pour cent par an jusqu'au 1er avril 1986, date à laquelle l'augmentation passait à 2 p. 100 par an jusqu'à un maximum de 70 p. 100 de la dernière année, soit en 1990-1991.

En 1989-1990, la province a défrayé 66 p. 100 de frais occasionnés par les services de police provinciaux fournis par la GRC.

La gestion interne du corps de police, notamment l'administration et l'application des règles professionnelles de maintien de l'ordre demeurent sous la surveillance du gouvernement fédéral, bien que le commandant agisse sous la direction du Solliciteur général de la province en ce qui a trait à l'administration de la justice provinciale. Les objectifs, les priorités et les buts de ces services policiers sont établis ou approuvés par le Solliciteur général et mis en oeuvre par le commandant. Ce dernier a également l'obligation de fournir au Solliciteur général les renseignements que possèdent le corps de police concernant les fonctions des services de police provinciaux qui ont un effet sur l'administration de la justice dans la province.

La principale composante de l'administration du contrat conclu avec la GRC consiste à administrer et à contrôler son financement. La compétence territoriale de la GRC s'étend sur l'ensemble des régions non constituées en municipalité qui ne sont pas desservies par un corps de police municipal ou régional.

Dans le cadre de cette entente sur les services de police, la GRC est chargée des services de police dans 67 régions non constituées en municipalité qui comptent 2 500 habitants ou moins chacune. Le taux de recouvrement de

from the towns and villages is $75.00 per capita for the 1990 calendar year, and will be increased to total recovery of provincial cost by 1991.

During 1988 a separate agreement was negotiated with the Government of Canada for resumption of highway law enforcement responsibilities by the R.C.M.P. effective February 1, 1989. This is a 2 year agreement ending in 1991 concurrent with the general policing agreement.

The present provincial establishment of the R.C.M.P. is 431 officers.

Co-ordination of R.C.M.P. Services to Municipal Police Forces

The Solicitor General has approved, in accordance with the provincial/federal agreement for R.C.M.P. services in the province, the provision of certain services by the R.C.M.P. to assist municipal police forces.

The following R.C.M.P. services are available to all municipal police forces on a cost recovery basis: polygraph, police dog, helicopter, underwater recovery, emergency response team, and tactical troop. In addition, investigative services are provided in difficult cases where it is preferable that the investigation be conducted by an outside police agency (for example, investigations regarding criminal allegations involving police officers).

R.C.M.P. services are also available to small municipalities on a cost recovery basis in respect of commercial crime investigation, general investigation of major crimes and fingerprinting and other identification services. In exceptional cases, these services are also provided to larger municipal forces.

Municipal Policing Branch

The Municipal Policing Branch, headed by the Assistant Director of Policing Services, is responsible for a number of activities including: liaising with the New Brunswick Chiefs of Police Association, the Atlantic Chiefs of Police Association, and the Canadian Chiefs of Police Association; co-ordinating and participating in various committees, such as Policing Standards, Police Act Amendments, and the Discipline Code.

la province à partir des villes et des villages s'élève à 75 $ par habitant pour l'année civile 1990 et augmentera jusqu'à recouvrement complet des frais en 1991.

Une entente séparée a été négociée au cours de l'année 1988 avec le gouvernement du Canada afin que la GRC assume de nouveau les fonctions relatives au maintien de la sécurité routière et ce, à partir du 1er février 1989. Il s'agit d'une entente de deux ans qui prend fin en 1991 en même temps que l'entente générale sur les services de police.

L'effectif provincial de la GRC s'élève actuellement à 431 agents.

Coordination des services de la GRC aux corps de police municipaux

Le Solliciteur général a approuvé, conformément à l'entente provinciale-fédérale sur les services de la GRC dans la province, la prestation d'un certain nombre de services dans le but d'assister les corps de police municipaux.

Les services suivants sont offerts par la GRC à tous les corps de police municipaux sur une base de recouvrement des frais : polygraphes, chiens policiers, hélicoptères, services de plongée, équipes d'intervention d'urgence et troupes anti-émeutes. De plus, des services d'investigation sont assurés dans les cas difficiles où il est préférable que l'enquête soit menée par une agence policière extérieure, comme par exemple, les allégations criminelles contre des agents de police.

En ce qui a trait aux enquêtes sur les fraudes commerciales, aux enquêtes générales sur les crimes majeurs, à l'identification des empreintes digitales et autres services d'identification, les petites municipalités peuvent également disposer des services de la GRC aux mêmes conditions. Dans des cas exceptionnels, ces services sont également offerts aux corps de police municipaux plus importants.

Direction des services de police municipaux

La Direction des services de police municipaux relève du directeur adjoint des services de police. Elle est chargée de plusieurs activités, dont la liaison avec l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick, l'Association des chefs de police de l'Atlantique et l'Association canadienne des chefs de police, la participation à plusieurs comités et la coordination de ces comités, comme les normes des services de police, les modifications apportées à la Loi sur la police et le Code de discipline.

In addition to the above, the Municipal Policing Branch is responsible for Police Training Co-ordination, Operational Audits and the Municipal Police Assistance Fund.

Police Training Co-ordination

The Policing Services Division is responsible for the co-ordination of all municipal police force training with the Atlantic Police Academy and the Canadian Police College.

To encourage in-service training of police officers, the Department of the Solicitor General will pay the cost of approved courses. For those officers in training, accommodations and travel may be funded through the Municipal Police Assistance Fund.

The Policing Services Division provides and/or participates in various types of training. Seminars are conducted to acquaint police officers with new legislation and procedures. For example, seminars were held for law enforcement agencies on the New Brunswick Transportation of Dangerous Goods Act.

During the fiscal year 1989-90 the Policing Services Division actively participated in several interdepartmental initiatives including the Committee on Family Violence, the Committee to develop a statistical system to track incidents of woman abuse reported to police agencies, as well as the Working Group for the development of Woman Abuse Guidelines for the Criminal Justice System.

Operational Audits

The Policing Services Division is responsible for conducting audits of municipal police departments. This is a service that was previously provided to municipalities by the New Brunswick Police Commission. Audits of individual police forces are conducted approximately every 2 years to promote efficient police services and the development of effective and professional policing.

Municipal Police Assistance Fund

The Municipal Police Assistance Fund was established in 1986 to enhance the quality of municipal policing in the province. The fund is

De plus, la direction est responsable de la coordination de la formation policière, des vérifications opérationnelles et du fonds d'aide aux services de police municipaux.

Coordination de la formation policière

La Division des services de police est chargée de coordonner l'ensemble de la formation destinée aux corps de police municipaux, de concert avec l'Académie de police de l'Atlantique et le Collège canadien de police.

Afin d'encourager la formation interne des agents de police, le ministère du Solliciteur général assumera les frais des cours approuvés. De plus, les frais d'hébergement, de voyage et de remplacement des agents en cours de formation peuvent être financés par le biais du fonds d'aide aux services de police municipaux.

La division offre différents cours auxquels participent les employés. Des séminaires sont offerts pour renseigner les agents de police sur les nouvelles lois et procédures. Ainsi, des représentants des agences responsables de l'application des lois ont pu participer à des séminaires sur la Loi sur le transport de marchandises dangereuses du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'année, la Division des services de police a participé activement à plusieurs projets interministériels, dont le comité sur la violence familiale, le comité chargé de la conception d'un appareil statistique sur les cas de violence faite aux femmes rapportés aux services de police, ainsi que le groupe de travail chargé de l'élaboration de lignes directrices sur les cas de femmes victimes de mauvais traitements dans le système de justice criminelle.

Vérifications opérationnelles

La Division des services de police est chargée des vérifications opérationnelles des services de police municipaux. Il s'agit d'un nouveau service qui était auparavant offert aux municipalités par la Commission de police du Nouveau-Brunswick. La vérification des différents corps policiers est effectuée environ une fois tous les deux ans dans le but de promouvoir des services de police efficaces ainsi que la prestation de services professionnels.

Fonds d'aide aux services de police municipaux

Ce fonds a été établi en 1986 dans le but d'améliorer la qualité des services de police des municipalités. Cette source de financement représente un montant équivalant à

comprised of 25 percent of provincial statute and Criminal Code revenue generated by municipal police forces and is utilized to provide assistance for special police needs not available through normal funding sources. Particular attention is given to augmenting smaller municipal forces and upgrading the level of policing in the province. Municipalities that have their own local police force or have directly contracted with the R.C.M.P. to provide municipal policing are eligible to receive funding for enhancement of policing in their area.

The Department of the Solicitor General has overall responsibility for the administration of the Municipal Police Assistance Fund and discharges this responsibility through an Advisory Committee and a Municipal Policing Services Co-ordinator.

The Municipal Policing Services Co-ordinator is responsible for the day-to-day administrative operations of the Fund, including identifying the needs and requirements of municipal police forces, screening and processing submissions for funding and co-ordinating the policies and procedures which govern the funding process.

The Advisory Committee is composed of the Chairman, who is the Executive Director of Policing Services, and 3 other members who represent the Provincial/Municipal Council, the New Brunswick Chiefs of Police Association, and the Department of Municipal Affairs. The principal responsibility of the Committee is to advise the Solicitor General on priorities for the use of the Fund.

Municipal Police Departments make application to the fund outlining proposed projects. The Solicitor General has final approval over the disbursement of funds.

In 1989-90, 19 projects were approved by the Municipal Police Assistance Fund. Examples of projects that were funded include the Police Operational Reporting System (salaries, software, hardware, maintenance contract), purchase of equipment for smaller municipal police forces, and partial funding for the Crime Stoppers Program.

Inspections

The mandate of Inspections is to provide for the protection of the public interest with respect to salvage dealers, private investigators, and the security services industry.

25 p. 100 des revenus touchés par les corps de police municipaux en vertu des lois provinciales et du Code criminel et sert à aider les services policiers qui ne sont pas admissibles aux sources de financement ordinaires de la province. Une attention particulière est accordée à l'augmentation des effectifs policiers des municipalités plus modestes et à l'amélioration des services de police de la province. Les municipalités qui se sont dotées d'un corps de police propre ou qui ont conclu un contrat directement avec la GRC pour la prestation de services policiers peuvent recevoir des fonds pour l'amélioration des services policiers de leur région.

Le ministère du Solliciteur général est responsable de l'administration générale du fonds et s'acquitte de cette tâche par l'intermédiaire d'un comité consultatif et d'un coordonnateur des services de police municipaux.

Le coordonnateur est responsable de la gestion quotidienne du fonds, de l'identification des besoins des services de police municipaux, de la sélection et du traitement des demandes de subvention ainsi que de la coordination des modalités de financement.

Le comité consultatif se compose d'un président, soit le directeur général des services de police et de trois autres membres qui représentent le Conseil provincial-municipal, l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick ainsi que le ministère des Affaires municipales. Sa fonction principale est de conseiller le Solliciteur général sur les secteurs prioritaires à financer.

Les demandes de subvention soumises par les services de police municipaux doivent comporter une description des projets envisagés. Il revient au Solliciteur général d'approuver en dernier lieu l'attribution de ces subventions.

En 1989-1990, 19 projets ont été approuvés par le fonds d'aide aux services de police municipaux. Des exemples de projets subventionnés sont : le système de rapport des activités de la police (salaires, logiciels, matériel informatique, contrats d'entretien), l'achat d'équipements pour les services de police municipaux plus modestes et la subvention partielle du programme Échec au crime.

Inspections

La Section des inspections doit veiller à protéger l'intérêt public pour ce qui est des brocanteurs, des détectives privés ainsi que de l'industrie des services de sécurité.

The Executive Director of Policing Services is responsible for the administration and supervision of enforcement procedures of the Salvage Dealers Licensing Act, and the Private Investigators and Security Services Act. There are inspectors located at regional offices in Saint John, Moncton, Bathurst, and Fredericton.

Principal activities of Inspections include the inspection of salvage dealers, and firearms and ammunition dealers in the province; the enforcement of regulations pertaining to agents and agencies licensed under the Private Investigators and Security Services Act.

There were 106 licenses issued to salvage dealers, 76 licenses issued to security service agencies, and 1,671 security services licenses (including security guards, private investigators, security consultants and burglar alarm agents) issued during the year.

In addition, Inspections processed 137 New Brunswick recruit applications to the Atlantic Police Academy.

Gun Control

The mandate of Gun Control is to administer firearms legislation involving the sale and control of firearms and ammunition in the province.

The Chief Provincial Firearms Officer is responsible to the Executive Director of Policing Services for the day-to-day administration of the Gun Control Program as outlined in the Criminal Code. This involves the control of purchase and sale of all firearms in the province; the processing of firearms and/or ammunition dealers' applications for licences; and the issuing of firearms acquisition certificates.

Operationally, the New Brunswick firearms administration is unique in Canada in that the processing of all applications is centralized at the office of the Chief Provincial Firearms Officer.

In 1989-90 there were 326 licensed firearms dealers and 289 licensed ammunition dealers in the province. 7,611 certificates were issued by the Chief Provincial Firearms Officer for firearms acquisition.

Le directeur général des Services de police s'occupe de l'application de la Loi sur les licences de brocanteurs et de la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité. Il surveille également les mesures d'exécutions prévues par ces lois. Des inspecteurs sont présents dans les bureaux régionaux de Saint John, Moncton, Bathurst et Fredericton.

La Section des inspections a pour fonctions principales d'inspecter les commerces des brocanteurs et des commerçants d'armes à feu et de munitions de la province, puis d'appliquer les règlements concernant les agents et les agences titulaires d'une licence en vertu de la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité.

Au cours de l'année, 106 licences ont été délivrées à des brocanteurs, 76 licences à des agences de sécurité et plus de 1 671 licences de services de sécurité ont été délivrées à des gardiens, des détectives privés, des conseillers en sécurité et des agents de protection contre le vol.

La section a en outre traité 137 demandes d'admission à l'Académie de police de l'Atlantique.

Réglementation des armes à feu

Cette section est chargée de l'application des lois sur les armes à feu, dont l'acquisition et la vente d'armes à feu et de munitions dans la province.

Le chef provincial des préposés aux armes à feu doit répondre au directeur général des services de police de l'administration quotidienne du programme de réglementation des armes à feu, tel que décrit dans le Code criminel. Il lui incombe également de surveiller l'achat et la vente de toutes les armes à feu dans la province; de traiter les demandes de licence soumises par les commerçants d'armes à feu et de munitions et enfin, de délivrer les autorisations d'armes à feu.

Sur le plan opérationnel, le programme de réglementation des armes à feu du Nouveau-Brunswick est unique en son genre au Canada, en ce sens que toutes les demandes sont étudiées au bureau du chef provincial des préposés aux armes à feu.

En 1989-1990, la province comptait 326 commerçants d'armes à feu et 289 commerçants de munitions détenteurs d'une licence. Le chef provincial des préposés aux armes à feu a délivré 7 611 autorisations d'acquisition d'armes à feu.

Commercial Vehicle Enforcement

The mandate of the Commercial Vehicle Enforcement Branch is to provide a unified approach to commercial vehicle enforcement in New Brunswick; to reduce highway damage caused by overweight vehicles; and to enhance public safety on provincial highways.

Prior to disbandment of the New Brunswick Highway Patrol (NBHP) in January 1989, commercial vehicle weight enforcement was the responsibility of the Department of Transportation through the operation of six stationary weigh scales and the funding of five NBHP two-person mobile weigh scales units.

In early 1989 the Government of New Brunswick approved the establishment of the Branch within the Policing Services Division of the Department of the Solicitor General. This included the transfer of positions and budget from the Department of Transportation to the Solicitor General for a mobile scales component of the Commercial Vehicle Enforcement Branch.

The Branch presently consists of a mobile weight component and a permanent weigh scale component. A national safety code component will be transferred from the Department of Transportation on April 1, 1990.

The Branch is under the direction of a Provincial Director who reports to the Executive Director of Policing Services. The Branch employs 75 enforcement officers. These officers have peace officer status for the purpose of enforcement of the Provincial statutes for which they are responsible. Restrictions upon their enforcement activities are regulated by policy and procedural directives.

All policy, regulatory and administrative responsibilities including the setting of closed/ restricted road regulations, vehicle weight and size limits, equipment regulations, use of special permits and the National Safety Code program management remains the responsibility of the Department of Transportation.

The enforcement carried out by the stationary scales units, supplemented by the enforcement techniques of the mobile scales units contribute to the attainment of the following objectives of the Commercial Vehicle Enforcement Branch:

Application des lois sur les véhicules utilitaires

La Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires est chargée de fournir une approche uniforme à l'application des lois, de réduire les dommages causés aux routes par des véhicules dont le poids excède la limite permise, et d'améliorer la sécurité publique sur les routes provinciales.

Avant le démantèlement de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick (PRNB) en janvier 1989, l'application des lois sur le poids des véhicules utilitaires relevait du ministère des Transports qui utilisait six bascules fixes et qui subventionnait cinq unités mobiles de deux personnes de la PRNB.

Au début de l'année 1989, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a approuvé la création de la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires au sein de la Division des services de police du ministère du Solliciteur général, et les personnes chargées de faire fonctionner les bascules mobiles ont été mutées à la nouvelle direction. Par ailleurs, le budget alloué au fonctionnement des bascules est passé au ministère du Solliciteur général.

La direction exploite actuellement cinq bascules mobiles et une bascule fixe. Par ailleurs, une section du Code national de sécurité sera transférée à la direction par le ministère des Transports le 1er avril 1990.

La Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires relève d'un directeur provincial qui doit répondre au directeur général des services de police. Elle emploie 75 agents chargés de l'application des lois provinciales sur les véhicules utilitaires. Ces agents ont un statut d'agents de la paix. Des modalités réglementent les restrictions portant sur l'application de lois par ces agents.

Toutes les responsabilités en ce qui a trait aux politiques, aux règlements et à l'administration, dont les règlements sur les routes fermées ou à accès limité, la limitation de poids et de dimension, les règlements quant à l'équipement, l'utilisation de permis spéciaux et l'application du Code national de sécurité relèvent toujours du ministère des Transports.

L'application des lois par les unités fixes et les techniques utilisées par les unités mobiles permettent à la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires d'atteindre ses objectifs. En effet, ces unités :

- applying enforcement uniformly to commercial vehicles traveling the Trans Canada Highway, numbered highways and secondary roads;

- reducing highway damage caused by overweight trucks through enforcement by the stationary scales units and through the utilization of portable scales by the mobile scales units; and

- enhancing public safety by strict enforcement with emphasis placed on unsecure loads, oversize and unsafe vehicles.

- appliquent les lois de façon uniforme aux véhicules utilitaires circulant sur la Transcanadienne, les routes provinciales et les chemins secondaires;

- réduisent les dommages causés aux routes grâce aux unités fixes et aux bascules des unités mobiles qui décèlent les poids excédentaires;

- améliorent la sécurité publique par l'application stricte des lois surtout en ce qui a trait aux chargements dangereux, aux véhicules dangereux et aux véhicules dont le poids excède la limite permise.

Sheriff/Coroner Division
Division des shérifs-coroners
1989-1990

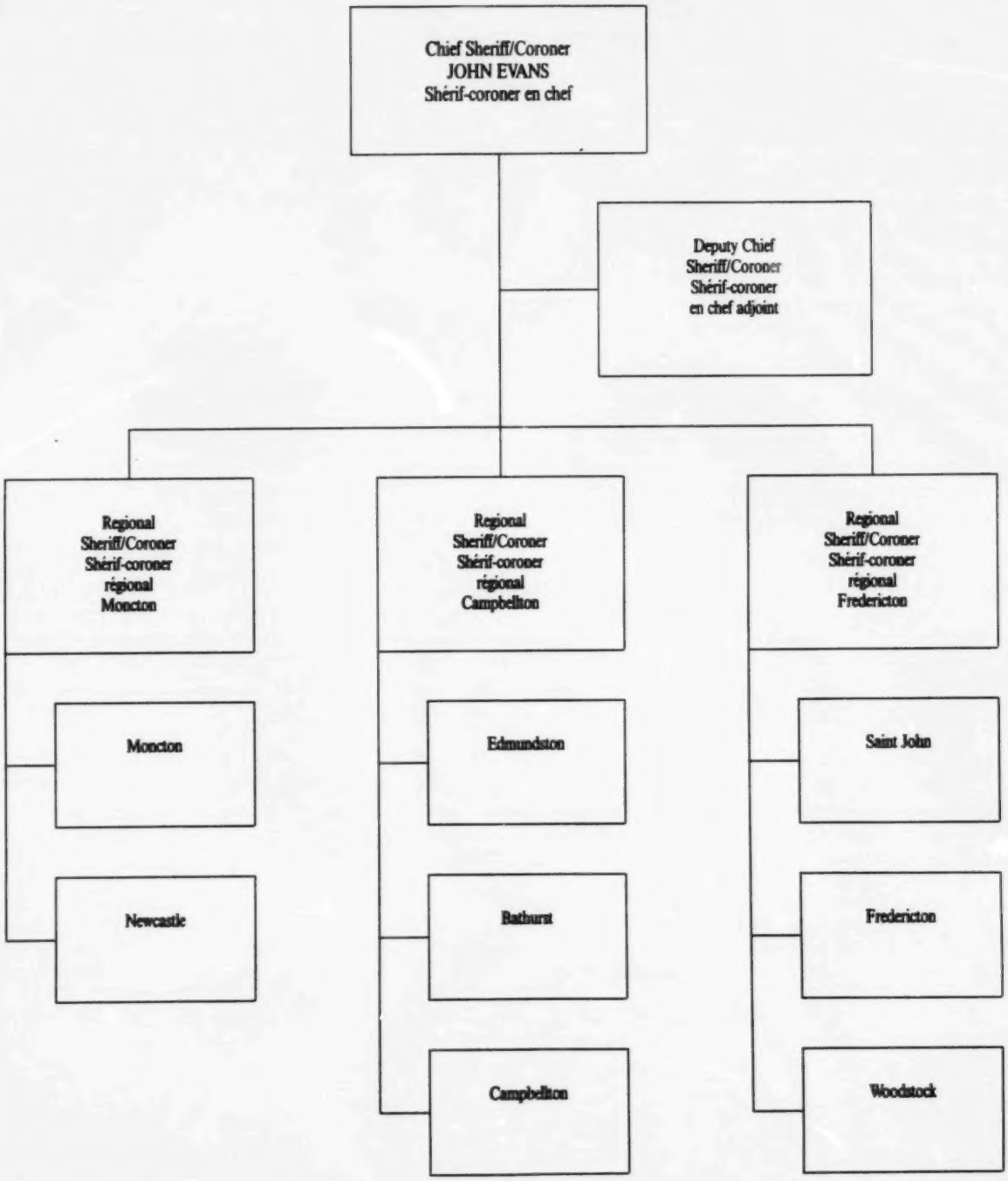

Sheriff/Coroner Division

General

This operational division is headed by the Chief Sheriff/Coroner with a Deputy Chief Sheriff/Coroner.

The mandate of the Sheriff/Coroner Division is to provide for the orderly operation of certain aspects of the Justice System, and to provide a means for the investigation of sudden and unexpected deaths in the province.

As background information, it should be noted that New Brunswick is the only jurisdiction in Canada in which sheriff and coroner functions are combined in one organization for administrative and operational purposes.

The offices of both the sheriff and the coroner originated before the Norman Conquest. Each was instrumental in the administration of justice during the subsequent development of the English judicial system. Both were subsequently transplanted from England to North America as part of the Common Law System.

In New Brunswick, prior to 1967, each county was responsible for these services. In 1967, the Department of Justice assumed responsibility and by 1971 both services were, by virtue of provisions in the *Sheriffs Act* and the *Coroners Act*, under the direction of the Chief Sheriff/Coroner. In October, 1987 responsibility for the Sheriff/Coroner Division was transferred to the Solicitor General.

The office of the Chief Sheriff/Coroner is located in Fredericton with a Sheriff/Coroner office in each of the 8 judicial districts in the province. Each Sheriff/Coroner office is headed by a sheriff assisted by deputy sheriffs. In addition, the Sheriff/Coroner Division is divided into 3 administrative regions, each supervised by a Regional Sheriff/Coroner. Each region consists of 2 or more judicial districts.

All sheriffs and deputy sheriffs are *ex officio* coroners although not all are assigned to do coroner work; there are also 13 lay coroners, 4 of whom are medical practitioners, who act on a nominal fee for service basis in rural areas of the province.

The Sheriff/Coroner Division delivery system presently consists of the Office of the Chief Sheriff/Coroner, Sheriff Services and Coroner Services.

Division des shérifs-coroners

Généralités

La division relève du shérif-coroner en chef, assisté d'un shérif-coroner en chef adjoint.

La Division des shérifs-coroners est chargée d'assurer l'administration ordonnée de certains aspects du système judiciaire et de fournir les moyens de mener des investigations sur les décès soudains et inattendus.

À titre d'information préalable, il faudrait noter que le Nouveau-Brunswick est la seule province au Canada à associer les fonctions de shérif et de coroner à des fins administratives et opérationnelles.

L'origine des fonctions de shérif et de coroner remonte à une période plus ancienne que la conquête normande. Elles ont chacune contribué à l'administration de la justice au cours de l'évolution du système judiciaire anglais. Par la suite, elles ont été transplantées d'Angleterre en Amérique du Nord comme éléments du système de la Common law.

Au Nouveau-Brunswick, ces services étaient du ressort de chaque comté avant 1967. Le ministère de la Justice en assumait la responsabilité en 1967 et, à partir de 1971, ces services sont passés sous la direction du shérif-coroner en chef en vertu des dispositions prévues dans la *Loi sur les shérifs* et la *Loi sur les coroners*. Enfin, le Solliciteur général s'est vu confier la responsabilité de la Division des shérifs-coroners en octobre 1987.

Le bureau central du shérif-coroner en chef se trouve à Fredericton et les autres bureaux sont situés dans chacun des huit districts de la province. Ces dernier relèvent chacun d'un shérif, assisté de shérifs adjoints. Par ailleurs, la Division des shérifs-coroners se divise en trois régions administratives dont chacune relève d'un shérif-coroner régional. Chaque région comprend deux districts ou plus.

Tous les shérifs et shérifs adjoints sont coroners d'office, bien qu'ils n'assument pas tous cette fonction. On compte aussi 13 autres coroners non juristes dont quatre médecins qui offrent leurs services contre valeur nominale à l'acte dans les milieux ruraux de la province.

Le système de prestation des services de la Division du shérif-coroner comprend actuellement le bureau du shérif-coroner en chef, les Services des shérifs et les Services des coroners.

Office of the Chief Sheriff/Coroner

Overview

The mandate of the Office of the Chief Sheriff/Coroner is to ensure that the statutory and departmental obligations of both the sheriff and the coroner are discharged by the provision of overall operational management and direction of sheriff/coroner services throughout the province.

In addition, the following services and programs are the specific responsibility of the Office of the Chief Sheriff/Coroner:

- Coroner Records
- Vehicle Management
- Staff Training

Coroner Records

All records of coroner investigations and all transcripts of evidence taken at inquests are collected, reviewed and filed at the Office of the Chief Sheriff/Coroner. Accordingly, public requests for documentation pertaining to deaths investigated by coroners are handled from a central location. In addition, the information from the records is analyzed and compiled, as required by statute, in the Annual Report of the Chief Coroner which is tabled in the Legislature.

Vehicle Management

The management of vehicles used by the Sheriff/Coroner Division is co-ordinated from the Office of the Chief Sheriff/Coroner. The 50 vehicles assigned for use are equipped with proper communication and security equipment to facilitate the different functions of the division. Use of the vehicles ranges from the transportation of individuals in custody, to the investigation of sudden and unexpected death, to the service of documents and the execution of orders in the court process.

Staff Training

During the year, the division held two training sessions. These one week courses focused on death scene examination, police/coroner roles, forensic pathology, toxicology, and a coroners manual. Candidates prepared for and participated in a mock inquest.

Bureau du shérif-coroner en chef

Vue d'ensemble

Le mandat du bureau du shérif-coroner en chef consiste à veiller à ce que les obligations statutaires et ministérielles du shérif et celles du coroner soient remplies dans le cadre de la prestation des services généraux de shérif-coroner en matière de gestion opérationnelle et d'administration partout dans la province.

De plus, les services et programmes suivants relèvent plus particulièrement du bureau du shérif-coroner en chef :

- Dossiers du coroner
- Gestion du parc automobile
- Formation du personnel

Dossiers du coroner

Les documents sur les enquêtes du coroner ainsi que les transcriptions de la preuve effectuées au cours des enquêtes sont tous rassemblés, examinés et classés au bureau du shérif-coroner en chef. De même, les demandes publiques de renseignements concernant les décès qui ont fait l'objet d'une investigation effectuée par le coroner sont traitées à partir d'un lieu central. En outre, les renseignements que contiennent ces documents sont analysés et compilés, tel que la loi l'exige, dans le rapport annuel du coroner en chef, qui est déposé à l'Assemblée législative.

Gestion du parc automobile

Le bureau du shérif-coroner en chef est chargé de coordonner la gestion des véhicules utilisés par la Division des shérifs-coroners. En effet, les cinquante véhicules qui lui sont attribués sont dotés de moyens de communication et d'équipements de sécurité afin de permettre à la Division de s'acquitter de ses différentes fonctions sans difficulté. Ces véhicules peuvent servir à des fins diverses : transport des personnes en état d'arrestation, investigations des morts subites, signification des documents et exécution des ordonnances au cours du processus judiciaire.

Formation du personnel

La division a organisé deux séances de formation au cours de l'année. Ces cours d'une semaine ont porté sur les examens sur les lieux du décès, le rôle des agents de police et des coroners, la pathologie médicolégale, la toxicologie, ainsi que sur un manuel à l'intention des coroners. Les participants y ont également mis sur pied une enquête simulée.

In addition, most sheriffs and some senior deputies attended courses on management offered by Board of Management. Also, all secretarial support staff attended a two day workshop on career development.

Sheriff Services

The mandate of Sheriff Services is to provide a system for the service of documents, the execution of court orders in civil matters, the discharge of specific statutory duties, the transportation of individuals in custody, and the provision of court security for the Court of Queen's Bench and the Court of Appeal.

The following services and programs are the specific responsibility of the Sheriff Services:

- Support for the Justice System
- Transportation of Individuals in Custody

Support for the Justice System

In addition to having specific statutory duties or restrictions imposed by 43 Acts of the Province of New Brunswick and 15 Acts of the Parliament of Canada, sheriffs interpret and apply an extensive range of provincial and federal statutes and regulations. Many of the statutory responsibilities are essential services which must be provided to enable the Justice System to operate in an orderly manner. Some of the major activities are described below:

Service of Documents and Enforcement of Court Orders

Sheriff Services is responsible under the *Rules of Court*, the *Memorials and Executions Act*, the *Creditor's Relief Act*, and numerous other provincial and federal Acts for the service of legal documents and enforcement of all court orders in civil matters. The clients for this service are the legal community, courts and judges, and various governmental departments, especially the Department of Finance in respect of the enforcement of tax certificates.

During the year, 9,167 documents (notice of action, summons, etc.) were served by Sheriff Services. In addition, 2,220 orders for seizure and sale (provincial government, private litigation, family litigation, court orders, Worker's Compensation and warrants of distress) with a total face value of $12,411,267 were received and processed.

De plus, la plupart des shérifs et quelques shérifs adjoints senior ont assisté à des cours sur la gestion offert par le Conseil de gestion. Le personnel de soutien en secrétariat a également participé à deux jours d'ateliers sur la promotion professionnelle.

Services des shérifs

Le bureau du shérif a pour fonction d'assurer les services suivants : la signification de documents de procédure civile; l'exécution des ordonnances judiciaires; l'accomplissement de fonctions statutaires particulières; le transport des personnes en état d'arrestation et le maintien de la sécurité à la Cour du Banc de la Reine et à la Cour d'appel.

Les services et les programmes suivants relèvent plus particulièrement de ce bureau:

- Services de soutien au système judiciaire
- Transport des détenus

Services de soutien au système judiciaire

En plus de remplir des fonctions statutaires particulières imposées par 43 lois provinciales et 15 lois du Parlement canadien, les shérifs doivent interpréter et appliquer de nombreuses lois provinciales et fédérales ainsi que de nombreux règlements. Nombre de ces responsabilités représentent des services indispensables qui doivent être fournis pour assurer l'administration ordonnée du système judiciaire. Quelques-unes des activités les plus importantes sont décrites ci-dessous :

Signification de documents et application des ordonnances judiciaires

En vertu des *Règles de procédure*, de la *Loi sur les extraits de jugement et les exécutions*, de la *Loi sur le désintéressement des créanciers* et des nombreuses autres lois provinciales et fédérales, le shérif est responsable de la signification des documents légaux et de l'application de toutes les ordonnances judiciaires en matière civile. Les clients de ce service sont : la communauté juridique, les tribunaux et les juges ainsi que les divers ministères gouvernementaux, en particulier le ministère des Finances en ce qui concerne l'application des certificats d'impôt.

Au cours de l'année, le bureau du shérif a signifié 9 167 documents (avis, assignations, etc.). Il a, en outre, perçu et traité 2 220 ordonnances de saisie et de vente (gouvernement provincial, litiges privés, litiges familiaux, ordonnances judiciaires, indemnisations des accidents du travail et mandats de saisie) d'une valeur nominale s'élevant à 12 411 267 $.

Jury Management

The sheriff in each Judicial District is responsible for the summonsing of prospective jurors for all jury trials in the province. Every 4 years, the Clerk of the Court and the sheriff select at random from the most recent voting list the names from 4,000 to 6,000 individuals as prospective jurors for jury trials in that Judicial District. From this list, panels of 60 or more are summoned to attend for any given trial of which 12 jurors will be selected. Sheriff Services is also responsible for the administrative requirements of the jurors and their security during trial.

In the year under review, there were 101 jury trials scheduled in the Court of Queen's Bench.

Court Security

Since April, 1984 Sheriff Services has been assigned responsibility for security of the courts and the safety of all persons therein in the Court of Queen's Bench and the Court of Appeal. While the mandate does not extend to providing courtroom security in the Provincial Court, Sheriff Services has provided security in exceptional cases where a particular security threat was identified.

Transportation of Individuals in Custody

This responsibility includes the transportation of young offenders in custody, adult prisoners from the courts to institutions, all inter-institutional transfers and the transportation of mental patients. The clients for this service are the courts, all police agencies, Correctional Services, the Federal Solicitor General, and the Department of Health and Community Services.

During the year, 8,434 prisoners and 718 mental patients were transported a total distance of 1,065,991 kilometres.

Coroner Services

The mandate of Coroner Services is to provide a system to investigate all sudden and unexpected deaths in the province and to hold inquests where necessary.

The following services and programs are the specific responsibility of Coroners Services:

- Investigations
- Inquests

Administration du jury

Le shérif de chaque district est chargé d'assigner les jurés à tous les procès avec jury de la province. Tous les quatre ans, le greffier de la Cour et le shérif sélectionnent au hasard, à partir de la liste électorale la plus récente, les noms de 4 000 à 6 000 personnes comme jurés possibles pour les procès qui se dérouleront avec jury dans leur district. De cette liste sont tirées d'autres listes de 60 personnes ou plus qui recevront une assignation à comparaître à un procès donné et 12 jurés seront choisis parmi ces derniers. Le bureau du shérif veille également à ce que les jurés se conforment aux exigences administratives et assurent leur sécurité pendant le procès.

Au cours de l'année à l'étude, 101 procès avec jury se sont déroulés à la Cour du Banc de la Reine.

Maintien de la sécurité à la Cour

Depuis avril 1984, le bureau du shérif est chargé du maintien de la sécurité des salles d'audience ainsi que de la protection de toutes les personnes présentes à la Cour du Banc de la Reine et à la Cour d'appel. Alors que son mandat ne prévoit pas le maintien de la sécruité à la Cour provinciale, le bureau du shérif a été appelé à y assurer la sécurité dans des cas exceptionnnels où une menace précise à la sécurité avait été identifiée.

Transport des personnes en état d'arrestation

Cette responsabilité comprend le transport des jeunes contrevenants en état d'arrestation, celui des détenus adultes transportés de la Cour à un établissement, tous les transferts interétablissements ainsi que le transport des personnes atteintes de déficience mentale. Les clients de ce service sont les suivants : les tribunaux, toutes les agences de police, les services correctionnels, le Solliciteur général du Canada ainsi que le ministère de la Santé et des Services communautaires.

Au cours de l'année, 8 434 détenus et 718 personnes atteintes de déficience mentale ont été transportés sur une distance de 1 065 991 kilomètres en tout.

Services des coroners

Les Services des coroners ont pour mandat d'assurer une structure qui permette d'effectuer des investigations sur des morts subites survenues dans la province ainsi que des enquêtes judiciaires lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Les services et programmes suivants relèvent plus particulièrement des Services des coroners :

- Investigations
- Enquêtes judiciaires

Investigations

In general, the coroner must be notified of the death of a person unless the death occurs as expected of disease or sickness while under the treatment of a duly qualified medical practitioner. Coroner Services investigates from 35 to 40 percent of approximately 5,500 yearly deaths in the province.

It is the duty of the coroner to determine for each reported death the identity of the deceased and the facts as to how, when, where and by what means the individual died. Coroner Services, therefore, is a vital part of law enforcement in initially determining whether reported deaths are due to natural causes, accident, suicide or homicide. A high percentage of the investigated deaths are determined to be from natural causes.

For investigative purposes Coroner Services has available on request the services of the Royal Canadian Mounted Police (including the facilities of the Forensic Laboratory in Sackville) and municipal police acting within their respective jurisdictions. Since a number of reported deaths involve elements of criminality, the investigations may be a combined coroner and police responsibility requiring a close liaison between the two agencies.

The services of pathologists located at Regional Laboratories situated at Fredericton, Saint John, Moncton, Campbellton, Bathurst, Edmundston and Woodstock are available to Coroner Services as well as the services of the Provincial Toxicologist located at Saint John.

In addition, 2 pathologists located at the Regional Laboratory in Saint John have provided a centralized forensic pathology service for the Coroner Services since 1982. The identification of a death as a "Type II" case which needs the special consideration of a forensic pathologist now results in the utilization of the forensic service mentioned above. A "Type II" case requires that the body be transported to the Saint John Laboratory for the autopsy. The forensic pathologist is also available to Coroner Services and the police agency to visit the death scene, if necessary. Both pathologists acting in that capacity have for many years demonstrated their high degree of interest in forensic pathology and their proficiency as expert witnesses both at inquests and criminal trials.

In the 1989 calendar year 1,766 deaths were investigated, of which 1,421 were determined to be natural, 239 were accidental, 85 were suicide, 16

Investigations

Il faut, en général, signaler le décès d'une personne au coroner, à moins que le décès ne se soit produit de manière prévisible, à la suite d'une maladie ou d'un malaise survenu au cours d'un traitement dispensé par un médecin diplômé. Les Services des coroners ont mené des investigations sur 35 à 40 p. 100 environ des 5 500 décès annuels de la province.

Pour chaque décès signalé, le coroner a le devoir d'établir l'identité de la personne décédée ainsi que les faits qui rendent compte du décès, à savoir le moment et le lieu du décès, à la suite de quoi et comment. Le bureau du coroner joue donc un rôle essentiel dans l'application des lois en établissant au départ la cause des décès signalés, soit une cause naturelle, un accident, un suicide ou un homicide. Des causes naturelles ont été établies dans une proportion élevée des décès qui avaient fait l'objet d'une investigation.

Pour les fins d'une enquête, le bureau du coroner dispose, sur demande, des services de la Gendarmerie Royale du Canada (y compris les installations du laboratoire judiciaire de Sackville) et de la police municipale qui, dans chaque cas, interviennent dans leur propre sphère de compétence. Puisqu'un certain nombre des décès signalés comportent des aspects criminels, il se peut que les investigations relèvent de la conjugaison des responsabilités du coroner et de la police, ce qui exige une liaison étroite entre les deux organismes.

Les services des pathologistes des laboratoires régionaux situés à Fredericton, Saint John, Moncton, Campbellton, Bathurst, Edmundston et Woodstock ainsi que les services du toxicologue provincial qui se trouve à Saint John sont à la disposition des Services des coroners.

En outre, deux pathologistes qui se trouvent au laboratoire régional de Saint John assurent un service centralisé en matière de pathologie médico-légale pour le compte des Services des coroners depuis 1982. On fait appel à ce service lorsqu'un décès a été établi comme étant un cas de «type II», lequel doit être examiné par un pathologiste médico-légal. Un cas de «type II» exige que le corps soit transporté au laboratoire de Saint John afin de pratiquer une autopsie. Le pathologiste médico-légal est également à la disposition des Services des coroners et des services de police pour une visite sur les lieux du décès, au besoin. Les deux pathologistes qui agissent à ce titre ont manifesté pendant de nombreuses années un très haut niveau d'intérêt pour la pathologie médico-légale et démontré leur compétence comme témoins experts au cours des enquêtes et des procès criminels.

Pendant l'année civile 1989, sur les 1 766 décès qui ont fait l'objet d'une investigation, une cause naturelle a été établie pour 1 421 d'entre eux, une cause accidentelle

were homicide and 5 were impossible to classify. Autopsies were performed in 711 of the cases.

Inquests

Local coroners, the Chief Coroner or the Solicitor General in some circumstances, may order an inquest into a death. The holding of an inquest has the effect of drawing public attention to the many contributing causes of accidental and violent deaths. It is also an important vehicle in causing attention to be focused on situations where remedial action may be taken to prevent similar occurrences in the future. To this end, coroners have been encouraged to carefully consider all circumstances surrounding accidental and violent deaths, with a view to holding an inquest if any useful purpose will be served by doing so. It is expected that the Coroners Jury will make recommendations directed toward the avoidance of death in similar circumstances where appropriate.

The Chief Coroner is responsible for bringing the findings and recommendations of a Coroners Jury to the attention of appropriate persons, agencies and departments of governments. Although the Chief Coroner has no authority to compel any person or organization to implement recommendations, many are in fact implemented.

In the 1989 calendar year 11 inquests were conducted.

Further details of Coroner Services are contained in the *1989 Eighteenth Annual Report of the Chief Coroner* which was tabled in the Legislature.

pour 239 décès; le suicide était à l'origine de 85 décès, il y a eu 16 morts par homicide et l'origine de cinq décès n'a pu être déterminée. Une autopsie a été effectuée dans 711 cas.

Enquêtes

Dans certaines circonstances, le coroner régional, le coroner en chef ou le Solliciteur général peuvent ordonner une enquête sur un décès. La tenue de l'enquête a pour effet d'attirer l'attention du public sur les nombreuses causes possibles des décès accidentels et violents. Il s'agit également d'un moyen important pour amener le public à porter son attention sur des situations où des mesures correctives peuvent être prises pour empêcher que de tels incidents ne se reproduisent. À cette fin, les coroners sont incités à tenir soigneusement compte de toutes les circonstances entourant les décès accidentels et violents, en vue d'entreprendre une enquête, dans l'éventualité où celle-ci pourrait s'avérer utile. Il est prévu que le jury fasse, en temps opportun, des recommandations sur ce qui permettrait d'éviter une issue fatale dans des circonstances similaires.

Le coroner en chef doit veiller à porter les conclusions et les recommandations du jury à l'attention des personnes, des organismes et des ministères gouvernementaux compétents. Bien qu'il n'ait pas lui-même compétence pour obliger une personne ou un organisme à mettre ces recommandations en oeuvre, nombre d'entre elles sont en fait mises en pratique.

Au cours de l'année civile 1989, 11 enquêtes ont été effectuées.

Le *Dix-huitième rapport annuel du coroner en chef de 1989*, qui a été déposé à l'Assemblée législative, renferme de plus amples renseignements sur les Services des coroners.

Appendices

Annexes

Appendix 1

Boards and Commissions

Statutory Body and Authority	Membership	Terms of Reference
New Brunswick Parole Board (Parole Act)	One Chairperson, four members appointed by Order-in-Council	To order the release on parole of any offender serving a sentence pursuant to provincial legislation and to revoke or suspend parole and re-commit paroled persons to jail for the unexpired portion of their sentence.
Atlantic Police Academy/Advisory Council (Agreement between the provinces of New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, Newfoundland and Holland College for operation of the Atlantic Police Academy at Holland College in Charlottetown, Prince Edward Island)	Four members appointed by Lieutenant-Governor in Council	To advise the College on existing needs in Police officer training in the region; to advise the College on admission requirements; to make recommendations to the College on existing courses and programs, and terminating existing ones; to assist departments within the region with the professional development of their staff; and to undertake such other responsibilities within the scope of its purpose as assigned by the College.
Private Investigators and Security Services Licensing Commission (Private Investigators and Security Services Act)	One Chairman, two members appointed by the Solicitor General.	To review licence applications, deal with complaints, and conduct hearings for the purpose of suspension or revocation of licences.
Salvage Dealers Licensing Commission (Salvage Dealers Licensing Act)	One Chairperson, two members, appointed by the Solicitor General	To review for approval all applications for salvage dealer licenses.
New Brunswick Police Commission (Police Act)	One Chairperson, one Vice Chairperson, one member on a part-time basis, appointed by Lieutenant-Governor in Council.	To investigate citizen complaints concerning policing and to enquire into any matter respecting municipal policing in New Brunswick as directed by the Solicitor General.

Annexe 1

Conseils et commissions

Organismes et dispositions habilitantes	Composition	Mandat
Commission des libérations conditionnnelles du Nouveau-Brunswick (Loi sur les libérations conditionnelles)	Un président et quatre membres nommés en vertu d'un décret en conseil	Ordonner la mise en liberté conditionnelle d'un détenu purgeant une peine en application d'une loi provinciale, révoquer ou suspendre une libération conditionnelle et renvoyer un libéré conditionnel dans une prison pour la partie de sa peine non purgée.
Conseil consultatif / Académie de police de l'Atlantique (Entente entre les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et le Holland College de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), pour le fonctionnement de l'Académie de police de l'Atlantique)	Quatre membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil	Conseiller le collège sur les besoins de la région en matière de formation policière et sur les conditions d'admission; lui faire des recommandations sur les cours et les programmes et sur l'occasion d'en créer de nouveaux ou d'en supprimer; encourager les services de police de la région à favoriser le perfectionnement professionnel de leurs effectifs et les aider à ce chapitre; remplir toute autre tâche dans le cadre de son mandat que lui confie le collège.
Commission des licences de détectives privés et de services de sécurité (Loi sur les détectives privés et les services de sécurité)	Un président et deux membres nommés par le Solliciteur général	Étudier les demandes de licences, donner suite aux plaintes et tenir des audiences sur la suspension ou la révocation des licences.
Commission des licences de brocanteurs (Loi sur les licences de brocanteurs)	Un président et deux membres nommés par le Solliciteur général	Étudier les demandes de licences de brocanteurs.
Commission de police du Nouveau-Brunswick (Loi sur la police)	Un président, un vice-président et un membre à temps partiel nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil	Se livrer à des investigations à la suite de plaintes de citoyens concernant les services de maintien de l'ordre et mener des enquêtes sur toute question portant sur ces services municipaux au Nouveau-Brunswick, selon les directives du Solliciteur général.

Appendix 2

Financial Overview

Program	Main Estimates $	Wage Settlement $	Amended Budget $000	Expenditure $	Variance (Under)/Over $
Administration Services	1,850.5	30.1	1,880.6	1,817.8	(62.8)
Correctional Services	23,160.4	161.7	23,322.1	24,108.6	786.5
Sheriff/ Coroner	2,992.4	80.6	3,0273.0	3,272.4	199.4
Policing Services	29,025.9	12.7	29,038.6	29,636.2	597.6
Commercial Vehicle Enforcement	1,015.9	29.1	1,045.0	842.5	(202.5)
Total	58,045.1	314.2	58,359.3	59,677.5	1,318.2

Expenditures for the Department of the Solicitor General exceeded the approved spending level by $1.3 million. The following is a cursory breakdown of this overexpenditure.

In the Correctional Services Division, the variance is due to the increased cost and number of open custody beds purchased from the Department of Health and Community Services.

Two major factors contributed to the overexpenditure of Policing Services: the cleanup costs associated with the disbandment of the Highway Patrol and increased R.C.M.P expenditures.

The variance between budget and expenditures for the Sheriff/Coroner Division is due to the increased cost associated with the transportation of inmates and mental health patients.

The Commercial Vehicle Enforcement Branch of the Policing Services Division experienced a delay in the start-up of its operations, which contributed to an underexpenditure.

Annexe 2

Aperçu de la situation financière

Programme	Budget principal des dépenses	Règlement salarial	Budget rectifié (000 $)	Dépenses	Écart (inférieur) /supérieur
Services administratifs	1 850,5 $	30,1 $	1 880,6 $	1 817,8 $	(62,8)
Services correctionnels	23 160,4	161,7	23 322,1	24 108,6	786,5
Services de police	29 025,9	12,7	29 038,6	29 636,2	597,6
Shérifs-coroners	2 992,4	80,6	3 073	3 272,4	199,4
Application des lois sur les véhicules utilitaires	1 015,9	29,1	1 045	842,5	(202,5)
Total	58 045,1	314,2	58 359,3	59 677,5	1 318,2

Les dépenses du ministère ont dépassé le budget principal de 1,3 million de dollars. Cet excédent est expliqué ci-dessous.

L'écart pour le programme des Services correctionnels est dû à l'augmentation des prix, par le ministère de la Santé et des Services communautaires, des lits pour les établissements de garde en milieu ouvert.

Par ailleurs, deux facteurs ont contribué au dépassement du crédit par les Services de police, soit les frais pour le démantèlement de la Patrouille routière et la hausse des dépenses de la GRC.

En ce qui a trait à la Division de shérifs-coroners, l'écart entre le budget et les dépenses est dû à la hausse des frais de transport des détenus et des personnes atteintes de déficience mentale.

Par ailleurs, le retard dans le démarrage du programme de la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires a contribué à une sous-utilisation de crédits.